



2022

BILAN D'ACTIVITÉ

ZPS FR1112001
ZPS Massif de Villefermoy

Animateur : Laura VERIN

l.verin@fdc77.fr

06.08.78.36.33

1016 rue de Fontainebleau

77720 BREAU



SOMMAIRE

MISE EN ŒUVRE DE LA CONTRACTUALISATION	4
CHARTRE NATURA 2000	4
CONTRATS NATURA 2000	4
MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEc)	6
AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	8
ESPECES PRIORITAIRES 2022 – PROTOCOLES REALISES	8
AUTRES ESPECES PRIORITAIRES SUIVIS REALISES	20
AUTRES ESPECES PRIORITAIRES OBSERVATIONS PONCTUELLES	23
ESPECE ABSENTE DU SITE VEILLE LORS DES OBSERVATIONS PONCTUELLES	25
BASE DE DONNEES REGIONALES GEONAT'IDF	25
INFORMATION, COMMUNICATION, ET SENSIBILISATION	27
INFORMATION DES PROPRIETAIRES	27
BULLETIN INFOSITE	27
ASSOCIATION DES AMIS DU MASSIF DE VILLEFERMOY / INTERVENTIONS AUPRES DES PROPRIETAIRES PRIVES AU COURS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE 2022	27
MISE A JOUR DES CONTACTS / PROPRIETES PRIVES	27
ATLAS CARTOGRAPHIQUE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	27
VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES D' ACTIONS SUR LE SITE	32
GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE	32
PROGRAMME D'ACTIVITE 2023	33
ANNEXES	34

MISE EN ŒUVRE DE LA CONTRACTUALISATION

CHARTRE NATURA 2000

En 2022, deux Chartes ont été renouvelées : GF « Collines de Champeaux » et GFR « La Grande Loge ».

Toutes les propriétés déjà chartées, à part une de 23 hectares pour laquelle nous avons rencontré le propriétaire en 2022 (SCI Le Chêne Creux »), se sont réengagées pour 5 ans, et se déclarent prêtes à renouveler leur charte à la prochaine échéance.

La signature la plus ancienne date de 2008, la plus récente date de 2017, les derniers renouvellements datent de 2022.

Rappelons qu'à fin 2022 le territoire du site est engagé pour un peu plus de 64% de sa surface dans la charte Natura 2000.

CONTRATS NATURA 2000

Suite aux deux contrats engagés en 2019 avec la mesure F12i « **Arbres sénescents disséminés** » hiérarchisée dans le DOCOB comme priorité 1, et concernant le **Pic noir**, le **Pic mar**, la **Bondrée apivore** et la **Cigogne noire**, trois contrats du même type sont en projet, sur deux des plus grandes propriétés privées du site :

- Un 4^{ème} contrat en prévision : accord de principe du propriétaire revu à l'été 2021, sous réserve d'une visite avec son expert forestier et ses gardes pour identifier et localiser les arbres éligibles (Villefermoy à Fontenailles). Un premier repérage des arbres contractualisables a été mené en 2021 sur la zone ouest de l'étang au lieu-dit « *La Meunière* ».
- Un 5^{ème} contrat toujours à l'étude depuis fin 2019 : arbres éligibles à localiser avec l'expert forestier du propriétaire et le garde, puis propriétaire à revoir pour finaliser le dossier (Champ brûlé à Fontenailles).
- Un 6^{ème} contrat est en projet à Echouboulains / La Grande Loge.
- Un 7^{ème} contrat en prévision : l'identification des arbres éligible a été menée avec le propriétaire. Le plan simple de gestion, pour la finalisation du dossier, est en cours de réalisation (Le Chêne Creux aux Ecrennes).

A fin 2022, et depuis la mise en œuvre du DOCOB du site, 5 contrats d'entretien de mares forestières et de limitation des ligneux à leurs abords, ainsi que 3 contrats de conservation d'arbres de gros diamètre pour un total de 81 arbres (arbres sénescents isolés) ont été réalisés, soit 8 contrats au total.

Rappel : la mesure « Ilots de sénescence » n'est pas utilisée du fait de « l'immobilisation foncière » qui interdit contractuellement toute intervention sylvicole sur ces ilots pendant 30 ans. Plus que cette interdiction, c'est sa durée qui est jugée trop longue par les propriétaires, d'autant plus que les PSG (Plan Simple de Gestion) sont en général définis pour une durée inférieure (15 à 20 ans pour la plupart).

Contrats réalisés :

1- Friches de Grignon : 1 mare / Fontenailles

2 et 3- Collines de Champeaux : 2 mares / Les Ecrennes

4 et 5- Le Danjou : 2 mares / Les Ecrennes

➔ Total mares : 5

6- Collines de Champeaux / Les Ecrennes

7- Le Danjou / Les Ecrennes

8- Trénel / La Chapelle-Rablais

➔ Total arbres : 81

Contrats en projet :

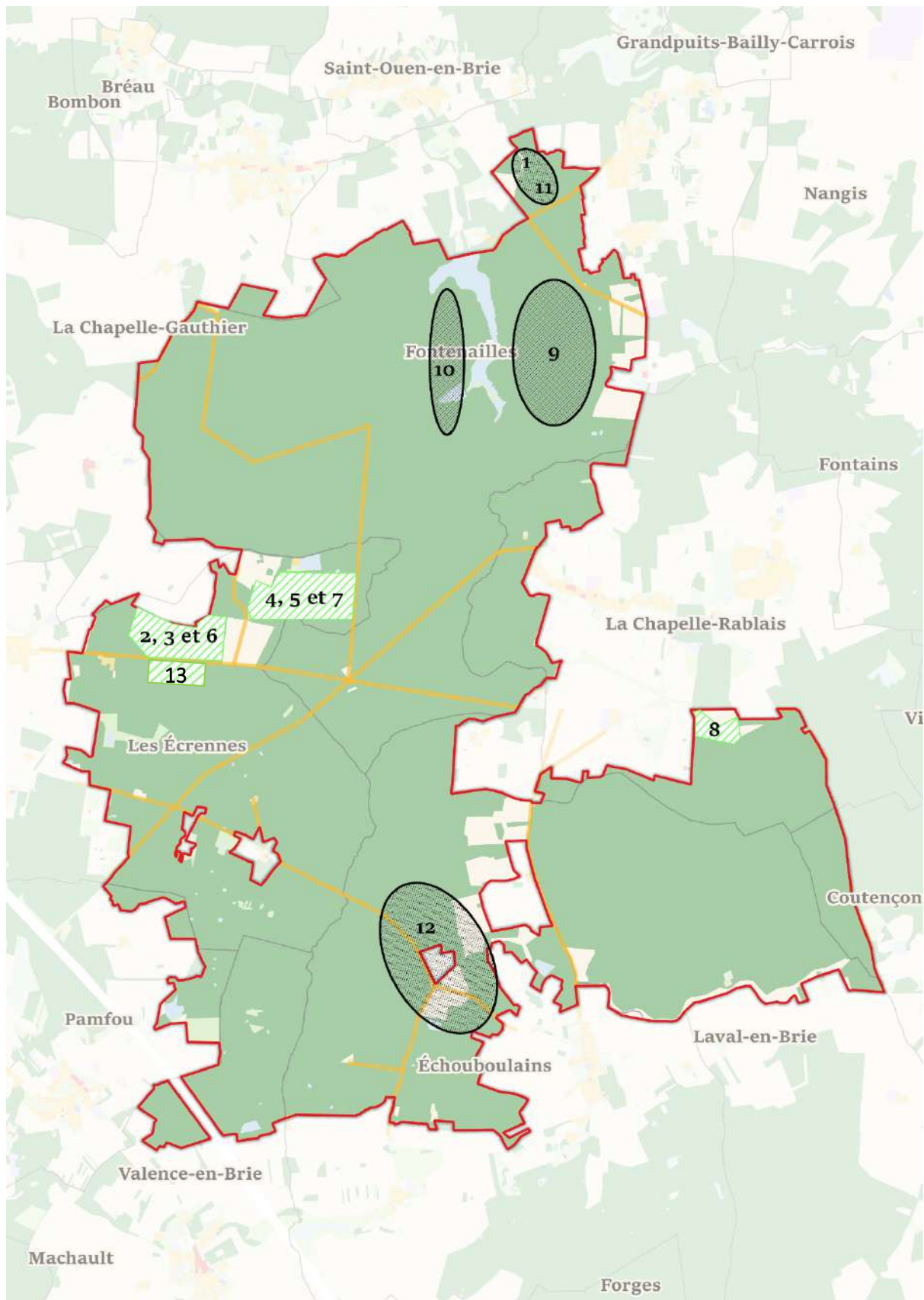
9- Champ brûlé / Fontenailles

10- Villefermoy / Fontenailles

11- Friches de Grignon / Fontenailles

12- La Grande Loge / Echouboulains

13- Le Chêne Creux / Les Ecrennes

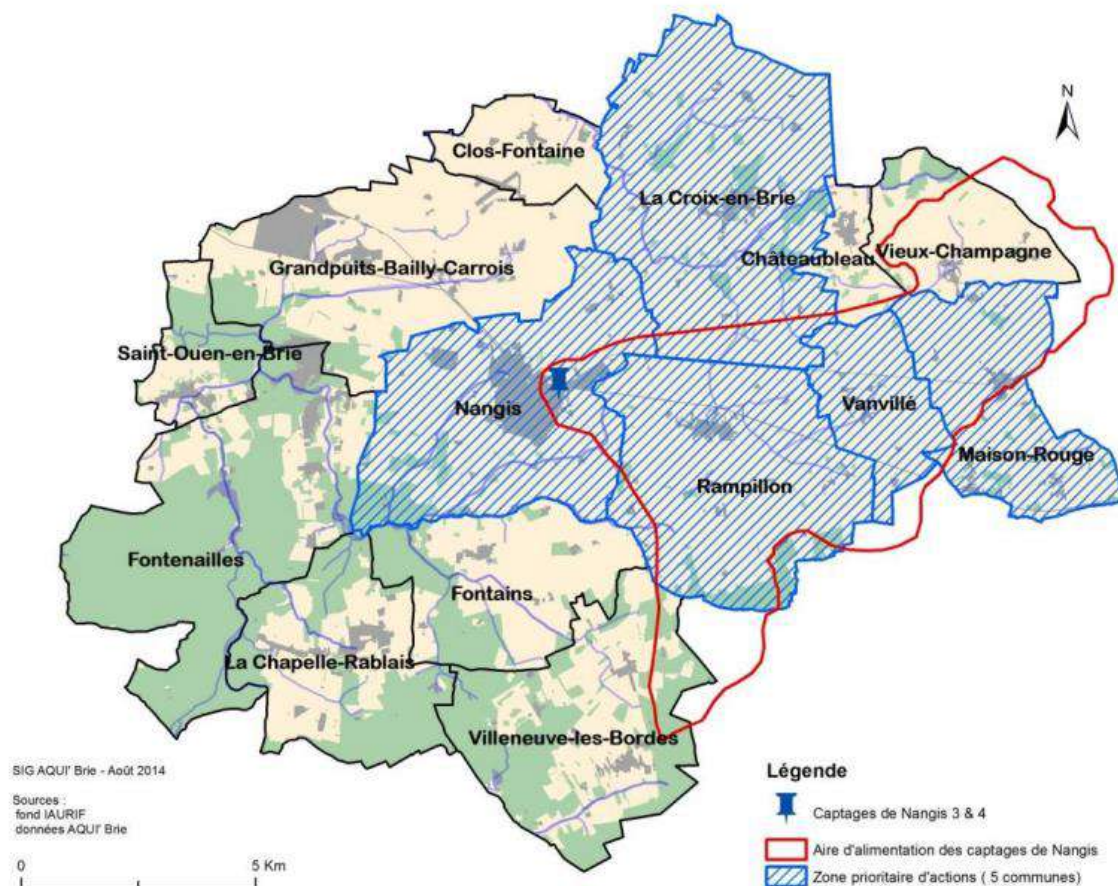


Localisation des contrats réalisés au 31 décembre 2022, et en projet

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

Dans le cadre de la mise à jour du DOCOB, réalisée en 2017, les mesures prévues afin de favoriser l'entretien des haies et la conversion de cultures en couverts restent d'actualité, même si elles n'ont pas pu être engagées puisque la PAC 2015-2020 était alors en cours.

L'animation des MAEC de la PAC 2015-2020 se prolonge jusqu'en 2022 inclus. Le Plan Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) incluant les parties agricoles du site Natura 2000 du Massif de Villefermoy se nomme « Ancoeur et aire d'alimentation des captages Grenelle de Nangis ». AQUI'BRIE en est l'opérateur.



Périmètre du PAEC « Ancoeur et aire d'alimentation des captages Grenelle de Nangis »

Les principaux enjeux mis en évidence sur le territoire de la ZPS, concernent 2 des 6 espèces à enjeux fort de conservation (cf. tableau page précédente), ces 2 espèces fréquentant les milieux ouverts :

- La **Bondrée apivore** qui est menacée par le dérangement lié aux activités humaines (activités sylvicoles, loisirs) dans ses terrains de chasse (lisières, prairies, friches...), par l'utilisation de produits phytosanitaires qui est un facteur limitant les ressources alimentaires, et par l'absence de développement de zones de chasse (prairies, friches...) à l'intérieur du site.
- La **Pie grièche écorcheur** qui a besoin de zones herbacées où elle trouve sa nourriture et des arbustes pour nicher. Or ces espaces sont destinés à se boiser à plus ou moins long terme si aucune action de gestion n'est réalisée.

La diminution des ressources alimentaires par le biais de la disparition des gros insectes liée à l'intensification de l'agriculture (traitements phytosanitaires sur les parcelles cultivées et au pied des haies, taille excessive des pieds de haies) représente une menace pour l'espèce sur le site. S'ajoutent à cela les faibles superficies en milieux ouverts présents dans le site et le faible nombre de secteurs favorables à cette espèce.

- Le **Busard Saint-Martin**, en tant qu'espèce à enjeu faible, est aussi concerné. Même si sa reproduction a lieu dans les grandes cultures limitrophes du périmètre du site, il utilise également les autres milieux ouverts, dont ceux du site pour son alimentation.

Les enjeux retenus correspondent aux **objectifs de développement durable par milieu**, tels que définis dans le DOCOB pour les activités humaines agricoles : création et/ou maintien des couverts herbacés et gestion extensive ; maintien des éléments fixes du paysage (haies, bosquets, mares).

4 MAEc ont été ainsi définies dans le **DOCOB** mis à jour : -Entretien d'un couvert herbacé sans fertilisation et avec retard de fauche -Création et entretien d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique -Entretien de haies -Entretien de bosquets.

AQUI'BRIE a fixé ses mesures selon l'enjeu de la qualité de la ressource en eau du territoire. Les enjeux du site Natura 2000 et d'AQUI'BRIE ont des objectifs et actions similaires :

« La préservation des infrastructures agro-écologiques (IAE) répond à un double enjeu, à la fois limiter les transferts vers les eaux superficielles et favoriser la biodiversité des agroécosystèmes et notamment la faune et la flore auxiliaire en vue d'accompagner les modes de production agricole les moins impactant. » - Notice d'information du territoire Ancoeur et aire d'alimentation des captages Grenelle de Nangis Campagne 2022 – AQUI'BRIE

5 mesures ont été retenues par l'opérateur :

- Création et entretien d'un couvert herbacé
- Création et entretien d'un couvert d'intérêt faunistique ou floristique
- Entretien d'un couvert herbacé
- Entretien d'un couvert herbacé sans fertilisation et avec ajustement de la pression de pâturage
- Entretien d'un couvert herbacé sans fertilisation et avec retard de fauche

En 2022, aucune MAEC n'est en place sur le territoire du site Natura 2000.

AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

ESPECES PRIORITAIRES 2022 – PROTOCOLES REALISES

BONDREE APIVORE



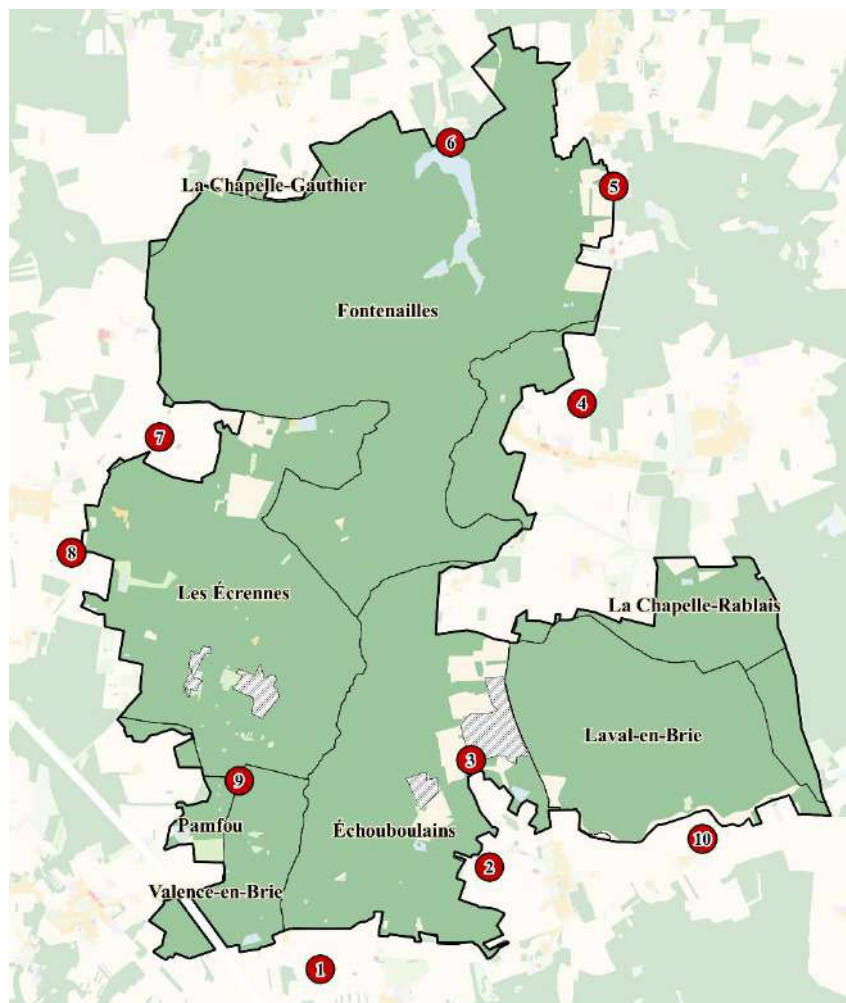
La Bondrée apivore niche dans les boisements mais affectionne les espaces ouverts à proximité pour glaner les guêpes et bourdons dont elle déterre les couvains. Le massif de Villefermoy présente de nombreux secteurs de gros bois (diamètre supérieur à 75 cm) offrant à la Bondrée apivore un habitat idéal pour la nidification. Les quelques prairies au sein du site ainsi que les cultures aux alentours sont des espaces d'alimentation pour l'espèce.

RAPPEL DES PROTOCOLES

Les observations de la Bondrée apivore se réalisent sur deux périodes. La première permet d'identifier les couples nicheurs fin-juin/début-juillet. La seconde permet d'estimer le nombre de jeunes à l'envol en août.

10 points d'observations sont répartis autour du site Natura 2000 pour couvrir l'ensemble des secteurs d'alimentation de l'espèce (cf. carte ci-dessous). Chaque point fait l'objet de 4 passages de 2 heures (2 fin-juin/début-juillet et 2 en août). Le protocole est arrêté dans le cas où l'observation d'individu(s) est effectuée.

Les observations réalisées durant l'été permettent de définir les secteurs forestiers à prospecter en hiver pour la recherche de nids.



Cartographie des points d'observation du protocole de la Bondrée apivore

RESULTATS DES OBSERVATIONS

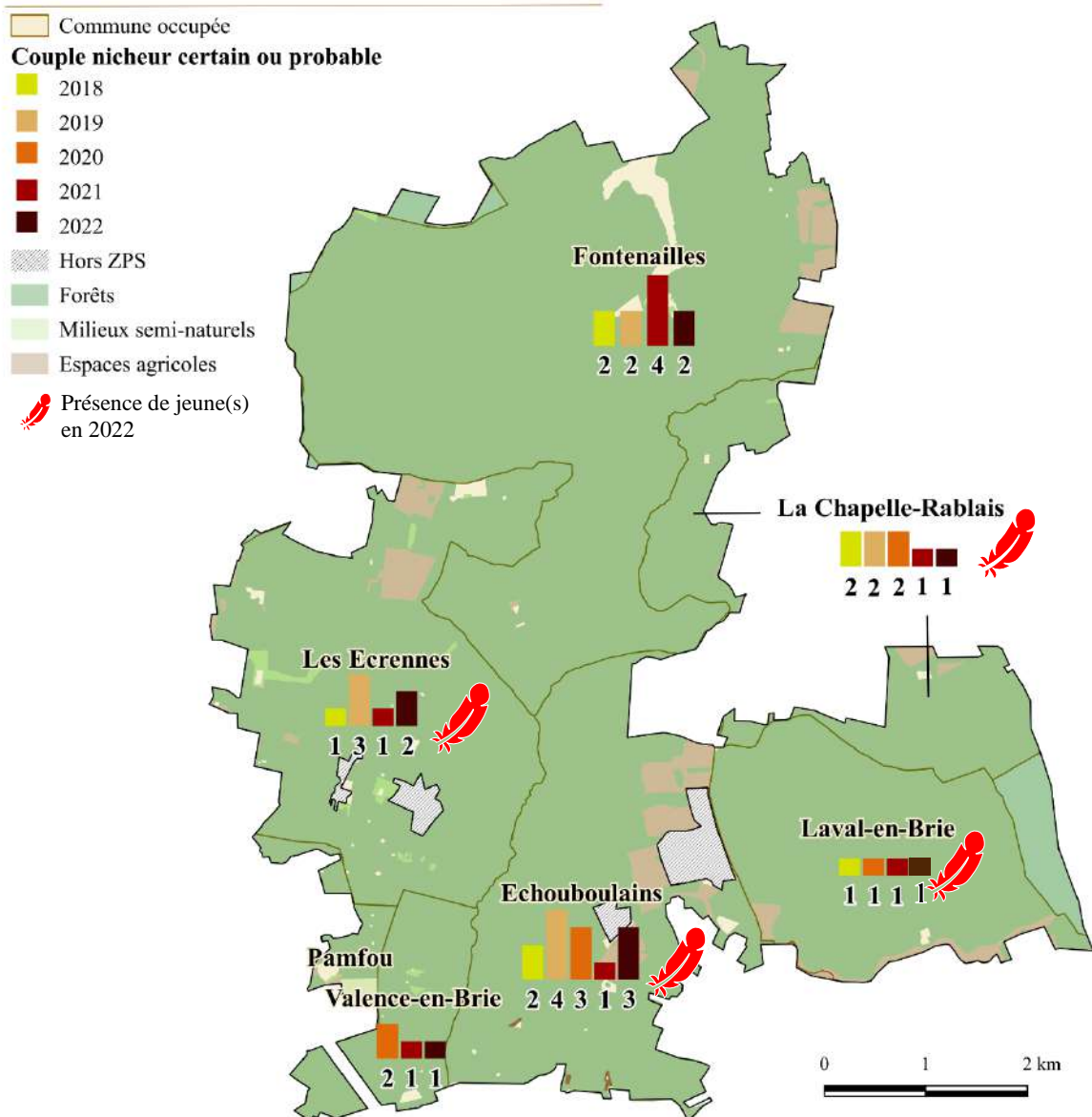


Figure 1 - Nombre de couples nicheurs certain ou probable depuis 2018

Point 1 (Echouboulains / Valence-en-Brie)

Passage juillet 2022 : 1 mâle et 1 individu indéterminé

Passage août 2022 : 1 jeune observé

- ⇒ Le jeune observé début août laisse fortement pressentir l'installation d'un couple nicheur sur la commune de Valence-en-Brie. Le mâle observé en juillet est probablement un membre de ce couple.

Point 2 (Echouboulains)

Passage juillet 2022 : 1 mâle (étang neuf)

Passage août 2022 : 1 couple accompagné d'un jeune, ainsi qu'un autre jeune, ont été observés le même jour.

En juin (hors protocole) : 3 individus dont 1 mâle et 1 femelle.

- ⇒ 1 couple nicheur certain + 1 probable (individu mâle seul laisse prétendre à l'occupation potentiel du nid par la femelle).

Point 3 (Echouboulains)

Passage juillet 2022 : 1 mâle, 1 femelle et 2 indéterminés

Passage août 2022 : 1 mâle.

En juin (hors protocole) : 2 mâles et 1 femelle.

- ⇒ L'observation d'un seul mâle en août permet d'estimer l'installation d'un seul couple malgré les observations de juillet.

Point 4 (La Chapelle-Rablais)

Le point 4 a été déplacé au sud des Montils, au lieu-dit « La Pierre du Compas », pour une meilleure visibilité de la zone.

Passage juillet 2022 : 1 indéterminé

Passage août 2022 : 1 femelle et 1 jeune. 1 mâle hors protocole.

En mai (hors protocole) : 1 indéterminé.

En juin (hors protocole) : 3 indéterminés.

- ⇒ L'observation de la femelle avec le jeune en août permet de certifier l'installation d'un couple nicheur sur la commune.

Point 5 (Fontenailles)

Passage juillet 2022 : aucune observation

Passage août 2022 : aucune observation

En juin (hors protocole) : 1 mâle et 1 indéterminé.

- ⇒ Aucun individu n'a été observé après le mois de juin.

Point 6 (Fontenailles)

Passage juillet 2022 : 1 mâle

Passage août 2022 : 1 femelle

En juin (hors protocole) : 1 mâle et 1 indéterminé côté étangs de Villefermoy ; 1 mâle et 2 indéterminés vers les friches du Moulin au Nord de la forêt domaniale.

- ⇒ La femelle observée en août a été observée en vol très bas au-dessus de la forêt. Ce comportement, ainsi que la période d'observation permettent de prétendre à l'installation d'un couple dans le secteur.

Point 7 (Fontenailles)

Passage juillet 2022 : aucun individu

Passage août 2022 : 2 mâles et 1 indéterminé

En juin (hors protocole) : 1 indéterminé

- ⇒ Le mâle observé avec l'individu indéterminé a exécuté une parade nuptiale. Ce comportement en août est potentiellement un exemple d'apprentissage pour un jeune (indéterminé ?).

Point 8 (Les Ecrennes)

Passage juillet 2022 : aucun individu

Passage août 2022 : 1 couple et 1 jeune

En juin (hors protocole) : 1 femelle

- ⇒ Le couple ainsi que le jeune ont été observés début août, le même jour.

Point 9 (Les Ecrennes / Pamfou)

Passage juillet 2022 : 1 couple

Passage août 2022 : 1 mâle et 1 indéterminé (Pamfou)

En juin (hors protocole) : 1 femelle et 1 mâle

Point 10 (Laval-en-Brie)

Passage juillet 2022 : 1 indéterminé

Passage août 2022 : 1 couple et 1 jeune

En juin (hors protocole) : 1 indéterminé

**OBSERVATIONS DE LA BONDRÉE APIVORE
(PROTOCOLE)**

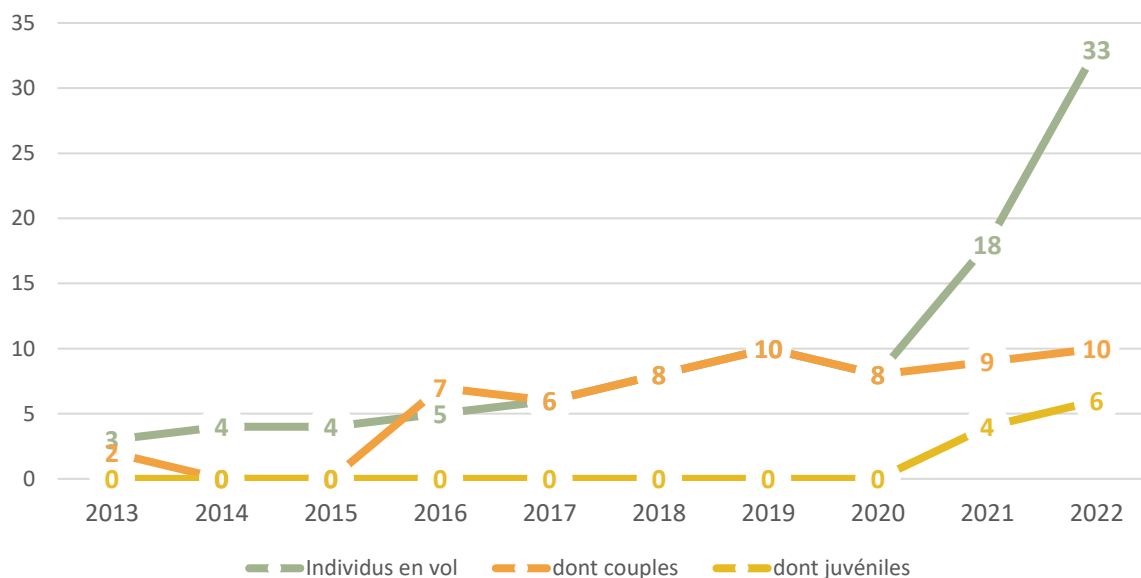


Tableau 1 - Résultats positifs sur les points d'observation

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
2013	X		X	X						
2014		X	X		X		X			
2015			X	X		X				
2016	X		X	X	X			X		
2017		X		X	X		X	X	X	
2018		X		X	X	X		X		X
2019	X	X	X	X	X	X	X	X		
2020		X	X	X			X		X	X
2021		X	X	X	X	X	X	X	X	X
2022	X	X	X	X		X	X	X	X	X

En 2022, l'espèce a été observée sur l'ensemble des points d'observation excepté le point 5 (Fontenailles). Ces 6 dernières années, la Bondrée apivore a été présente sur les points 2/Echouboulains et 4/Les Montils.

Le nombre de couples nicheurs probables semble en augmentation depuis 4 ans, après une augmentation régulière d'1 à 2 couples par an depuis 2015. De plus d'individus sont observés chaque année, mais en 2022, la population de Bondrée apivore est particulièrement remarquable.

Le protocole jeunes a permis d'observer 6 individus juvéniles en 2022. Ce résultat suit la courbe croissante du nombre de couples nicheurs probables ou certains.

L'espèce semble s'étendre sur l'ensemble du site Natura 2000.

PIE-GRIECHE ECORCHEUR



Les habitats de la Pie-grièche écorcheur sont plus variés qu'attendu : milieux buissonnants avec de la végétation descendant jusqu'au sol, avec ou sans épineux, mais aussi milieux « atypiques » comme les haies minces de haute taille entourées de grandes cultures, ou les friches parsemées de quelques fourrés et arbustes seulement.

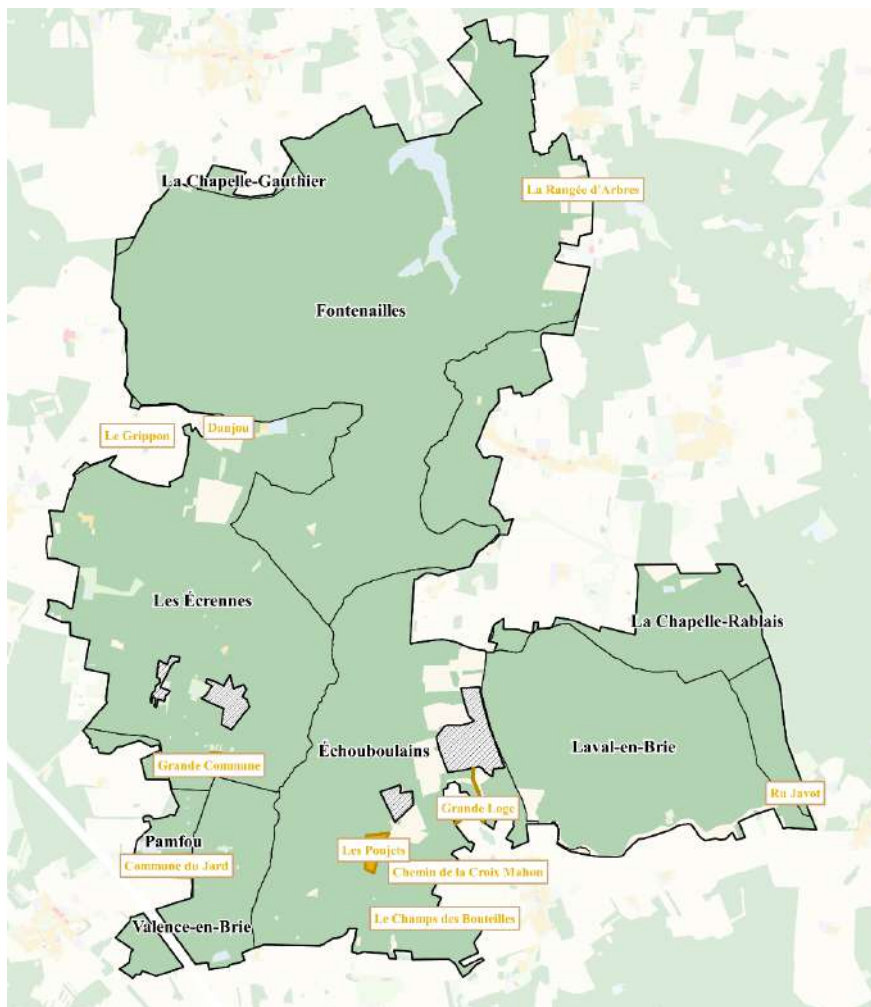
RAPPEL DES PROTOCOLES

Le protocole s'organise en deux temps :

- Prospection de nouveaux sites de nidification ;
- Suivi des sites de reproduction connus à partir du 15 mai et sur la période d'envol des jeunes entre le 15 juin et le 15 juillet.

La campagne annuelle de suivi de cette espèce, mise en place depuis 2013, a été réalisée sur 6 des 7 secteurs d'observation et de prospection (Commune du Jard, Danjou, Grande Commune, Grande Loge, Chemin de la Croix Mahon, la rangée d'Arbres), avec trois à cinq passages selon les résultats et les conditions météorologiques : début mai, début juin, mi-juin, début juillet, mi-juillet.

En 2022, 3 sites de reproduction de l'espèce ont été ajoutés : Le Grippon, Les Poujets et Le Champs des Bouteilles.

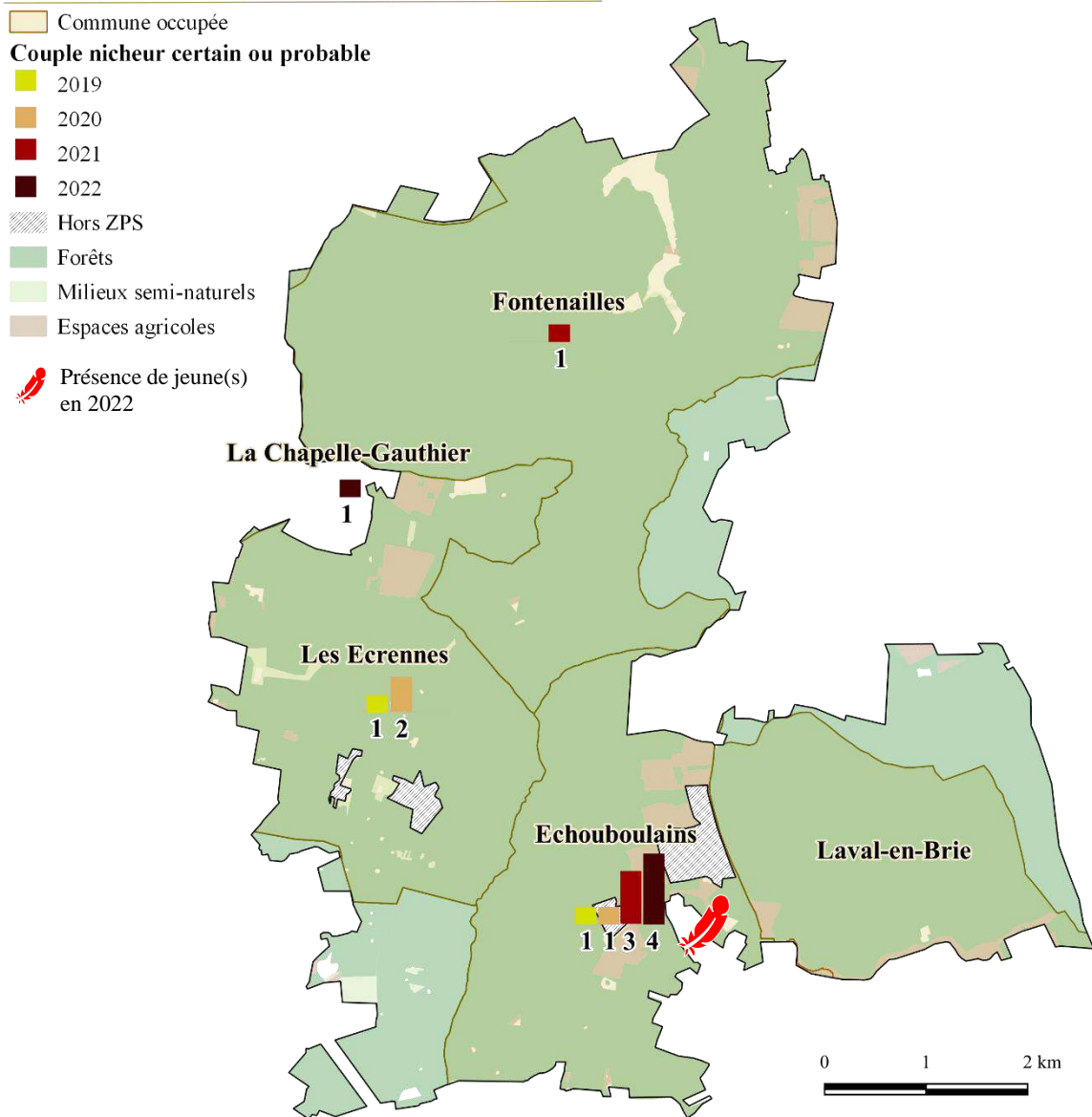


Cartographie des secteurs d'observation du protocole de la Pie-grièche écorcheur

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques et techniques - Espèces prioritaires 2022 –
Protocoles réalisés



RESULTATS DES OBSERVATIONS



La Grande Commune et la Commune du Jard (Les Ecrennes / Pamfou)

⇒ Aucun individu n'a été observé. Le milieu favorable à l'espèce composé de rangées de haies denses se referme, limitant le potentiel d'accueil de l'espèce en période de nidification.

Le Gripon (Les Ecrennes)

Passage juillet 2022 : 1 couple

⇒ Nouveau site de nidification prometteur découvert lors du protocole de la Bondrée apivore

La Danjou (Les Ecrennes)

⇒ Aucun individu n'a été observé.

La Rangée d'arbres (Fontenailles)

⇒ Aucun individu n'a été observé malgré des observations positives en 2021.

Le Ru Javot (Laval-enBrie)

- ⇒ Aucun individu n'a été observé. Le milieu favorable à l'espèce s'est refermé en quasi-totalité, limitant le potentiel d'accueil de l'espèce en période de nidification.

La Grande Loge (Echouboulains)

Passage en mai : 1 couple

Passage juillet 2022 : 2 couples

Passage en août : 2 couples et 1 jeune

- ⇒ Les deux couples ont été facilement observables au moins de juillet en période de fauche. Ils ont effectué plusieurs allers-retours dans les andains de foin pour s'alimenter.

Le Chemin de la Croix Mahon (Echouboulains)

Passage en juin : 1 couple et 1 mâle

Passage juillet 2022 : 1 mâle

Passage en août : 1 femelle et 1 jeune

- ⇒ Le couple se tenait dans un buisson épineux au centre de la parcelle de blé.

Le Champs des Bouteilles (Echouboulains)

Passage en juin : 1 couple

- ⇒ Nouveau site de nidification prometteur découvert.

Les Poujets (Echouboulains)

Passage en juin : 1 mâle

- ⇒ Nouveau site de nidification potentiel découvert.

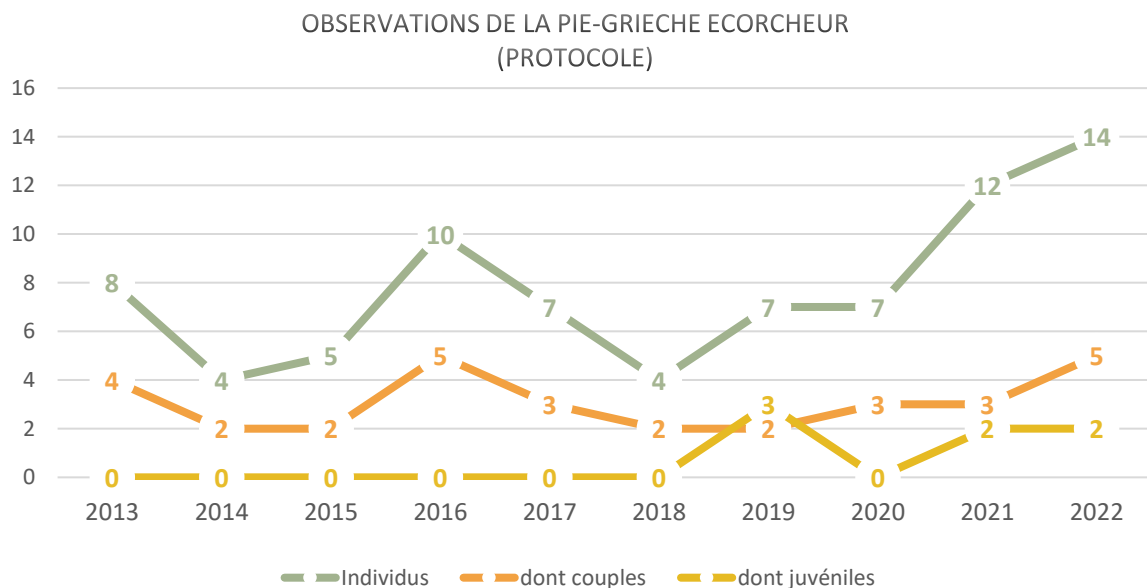


Tableau 2 - Résultats positifs sur les secteurs d'observation

	Commune du jard	Danjou	Grande commune	Grande Loge	Ru Javot	Chemin de la Croix Mahon	La Rangée d'arbres	Le Champs des Bouteilles	Le Grippon	Les Poujets
2013			X	X						
2014			X	X						
2015			X	X						
2016			X	X						
2017			X	X	X					
2018			X	X						
2019			X	X						
2020			X	X						
2021			X	X		X	X			
2022				X		X		X	X	X

Le protocole habituel a été réalisé, toujours en concentrant les journées de prospection ainsi que les journées d'observation des sites de reproduction connus sur la période d'envol des jeunes entre le 15 juin et mi-juillet, même si les observations sont réalisées dès début mai pour vérifier si l'espèce est bien arrivée sur le site.

La campagne annuelle de suivi de cette espèce, mise en place depuis 2013, a été réalisée sur les 7 secteurs d'observation et de prospection, avec trois à cinq passages selon les résultats et les conditions météorologiques : début mai, début juin, mi-juin, début juillet, mi-juillet.

Les prospections, en particulier sur les linéaires de haies du site potentiellement favorables à la nidification de l'espèce, ont donné des résultats positifs quant à la découverte de nouveaux sites de nidification intra ZPS (les Poujets, le Champs des Bouteilles) et en périphérie (le Grippon).

Le secteur historique de la Grande Loge, occupé chaque année par l'espèce, l'a encore été en 2022 avec 2 couples et 1 jeune, observés sur le secteur. Les milieux « naturels » des parcelles des secteurs « ru Javot », « Grand Commune » et « Commune du Jard » se referment avec le développement des ligneux, nous n'y avons pas observé l'espèce en 2022.

L'entretien régulier en taille basse des haies, ainsi que les ronciers denses au pied des haies permettent de conserver un habitat dense en feuillage, abri recherché par l'espèce pour y nicher.

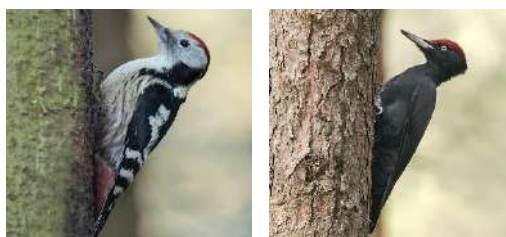
Les deux nouveaux secteurs identifiés cette année ont bénéficié de ce type d'entretien depuis quelques années. L'un est situé au Grippon, non loin de la cheminée géodésique aux Ecrennes ; l'autre en face de l'étang des Poujets à Echouboulains. Un autre site a été identifié avec une nidification certaine entre la limite nord de la ZPS et la D 408 à Fontenailles.

Les effectifs de l'espèce augmentent sur le site, en raison des nouveaux secteurs inventoriés.

N.B : Nous consacrons deux heures d'observation à chaque passage sur chaque secteur lorsque l'espèce n'est pas contactée au bout de 20 mn, ce qui est le cas lors des passages début mai et début juin. En juillet, période de nourrissage des jeunes hors du nid, les observations sont faites dès l'arrivée sur site, ou au bout de 10 à 15 mn maximum.

Le temps nécessaire à la réalisation de ce protocole n'est donc pas constant d'une année sur l'autre, mais les 7 points du protocole permettent d'observer régulièrement d'autres espèces prioritaires ou non de la ZPS, en particulier : Bondrée apivore, Cigogne noire, Grande aigrette et Pic noir.

PIC MAR ET PIC NOIR



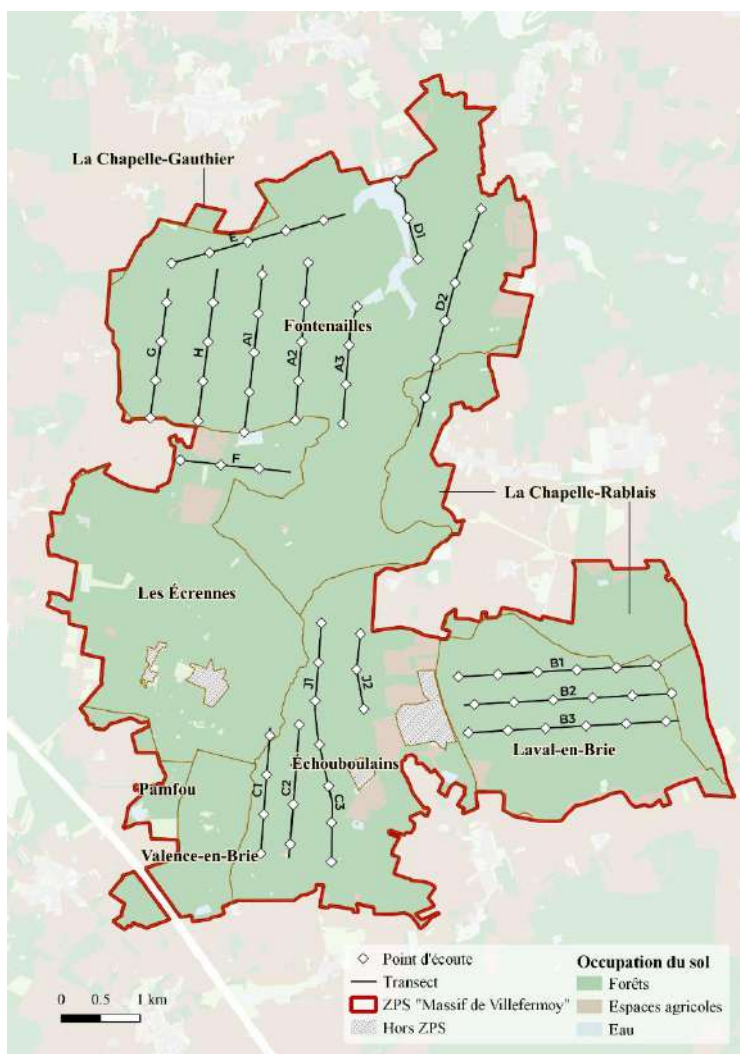
Ces deux espèces de picidés occupent les boisements de feuillus avec de vieux arbres, de préférence de vieilles chênaies comme cela est le cas sur la ZPS.

Le Pic mar creuse sa loge, sous la forme d'un cercle de diamètre 3,5cm, de préférence dans les chênes et les acacias.

Le Pic noir quant à lui conçoit une loge ovale de 7,5 cm, de préférence dans les hêtres et parfois les chênes.

RAPPEL DU PROTOCOLE

Pour estimer la population de picidés sur le site, nous réalisons le même suivi tous les trois ans, sur 75 points d'écoute répartis sur 30 kilomètres à l'intérieur du site Natura 2000, en forêt domaniale et privée (cf. carte ci-après). Le suivi est réalisé sur deux passages en mars et avril (chaque point est à prospecter deux fois à deux périodes différentes) à l'aide de jumelles. Les conditions météorologiques adaptées correspondent à des températures clémentes (6 à 20°C), un vent faible à nul, et l'absence de précipitation.



Cartographie des transects du protocole picidés

Le protocole de suivi, défini à l'origine par la LPO Hte Normandie (Ligue de Protection des Oiseaux), consiste à repasser une bande son du cri de l'espèce, à chaque point d'écoute, pendant au minimum 5 minutes avec plusieurs étapes :

30 secondes d'écoute à l'arrivée sur le point,
30 secondes de repasse (lancement de la bande son),
1 minute d'écoute,
30 secondes de repasse,
2 minutes 30 d'écoute,
Prolongement de 5 minutes, si pas de contact, dans les zones connues comme favorables aux picidés
Arrêt immédiat de la repasse dès contact visuel ou auditif

Les résultats sont produits sous forme de cartographies des points de contact visuel et/ou auditif, d'un tableau de données et de l'estimation de la population du massif à partir de la formule de la LPO Haute-Normandie :

Formule de calcul pour estimation de la population du massif (N) : $N = (0.031 \times n \times S) / L$

N : nombre de pics mars estimé

n : nombre de pics mars contactés

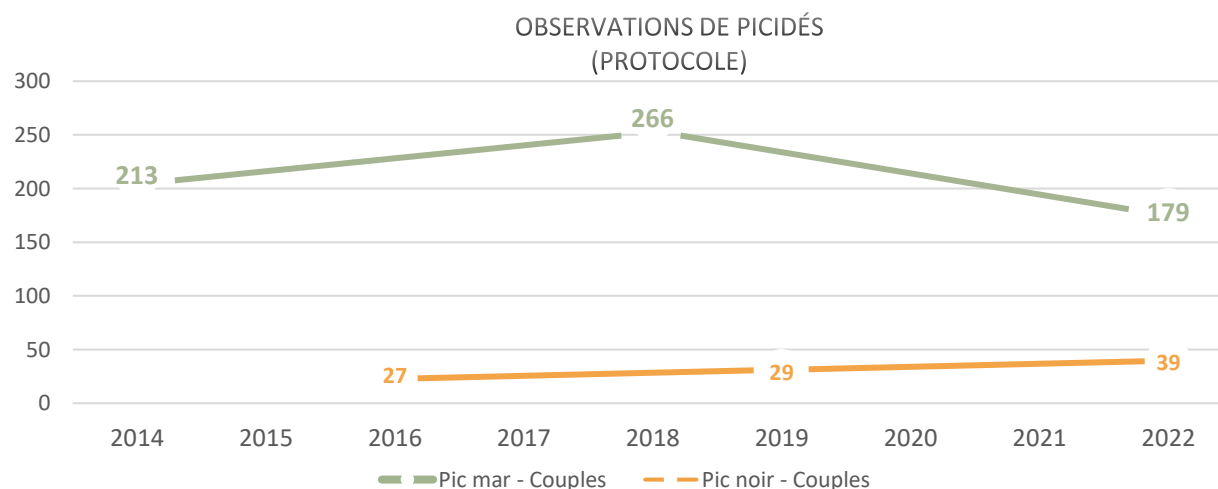
S : surface de la forêt (en ha) ici = 4 790ha

L : longueur du parcours

La période printanière du 15 avril au 15 juin est consacrée, pour ces espèces, à l'identification des zones les plus favorables (hêtre, gros bois) et leur prospection à la recherche de loges.

RESULTATS DES OBSERVATIONS

Les contraintes liées à la crise sanitaire n'ont pas permis de réaliser le protocole Pic mar en 2021. Par conséquent, le protocole picidés s'est appliqué aux deux espèces, le Pic mar et le Pic noir. Le protocole s'est déroulé de mars à avril 2022 sur 29 km et 72 points d'écoute. Le transect F n'a pas été prospecté. Le protocole de suivi a été réalisé les 28 et 29 mars pour le premier passage, puis du 19 au 22 avril pour le second.



Pic mar : effectifs estimés à **179 couples en 2022 soit 1 couple / 26 ha** contre 1 couple /18 ha en 2018 (-33%)

La population est en diminution, et les couples nichent toujours dans les gros hêtres, et fréquentent la quasi-totalité du site pour son alimentation. Le protocole « Pic mar » réalisé en 2014, 2018 et 2022, d'estimation de la population sur le site sera réalisé, pour la 4ème fois au printemps 2025.

Pic noir : effectifs estimés à **39 couples en 2022 soit 1 couple / 61 ha** contre 1 couple /165 ha en 2019 (+35%)

La population est en augmentation, et les couples nichent toujours dans les gros hêtres, et fréquentent la quasi-totalité du site pour son alimentation. Le protocole « Pic noir » réalisé en 2016, 2019 et 2022, d'estimation de la population sur le site sera réalisé, pour la 4ème fois au printemps 2025.

AUTRES ESPECES PRIORITAIRES | SUIVIS REALISES

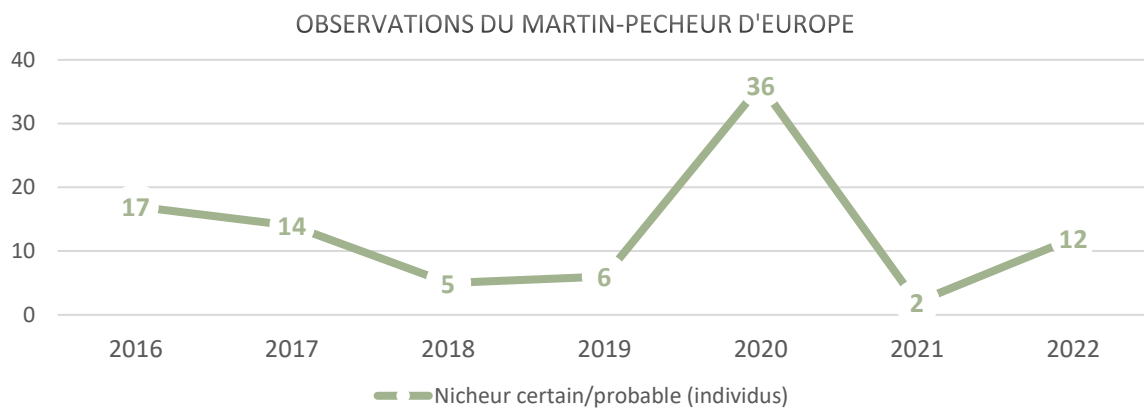
Suivis réalisés lors des observations et écoutes ponctuelles, à chaque passage dans les secteurs à habitats favorables pour ces espèces

MARTIN-PECHEUR D'EUROPE



Espèce sédentaire, le Martin-pêcheur a besoin de rives abruptes et meubles le long d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau, afin d'y creuser son terrier, et d'une végétation qui lui fournisse des perchoirs au-dessus de l'eau pour guetter ses proies. Ils commencent à s'occuper de leur nid en mars, et se reproduisent entre avril et août.

Le site Natura 2000 présente de nombreux cours d'eau et plan d'eau (mares, étangs) aux berges abruptes, habitats favorables à l'espèce.



1 couple nicheur certain et 2 probables aux étangs de Villefermoy ainsi que 3 couples nicheurs probables aux Poujets, au Danjou et au Bois des Closeaux.

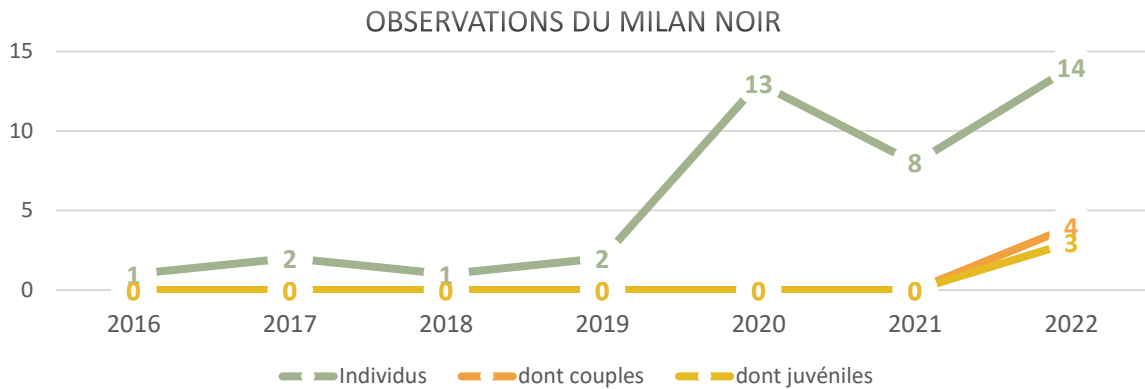
Le Martin pêcheur d'Europe est observé très régulièrement lors de tous les suivis ornithologiques réalisés à proximité des plans d'eau et mares (dont celles restaurées via les contrats Natura 2000), dans une moindre mesure au niveau des rus. Soit au total 12 observations en 2022.

MILAN NOIR



Le Milan noir occupe des bois ou bosquets à proximité de plans d'eau. Les nids sont généralement cachés et peu accessibles, l'estimation du nombre de nicheurs est donc peu aisée. Les migrations s'échelonnent pendant la période de reproduction : passage pré-nuptial mars à juin, passage post-nuptial juillet à octobre.

Le site Natura 2000 présente divers habitats favorables à la nidification et à l'alimentation de l'espèce.



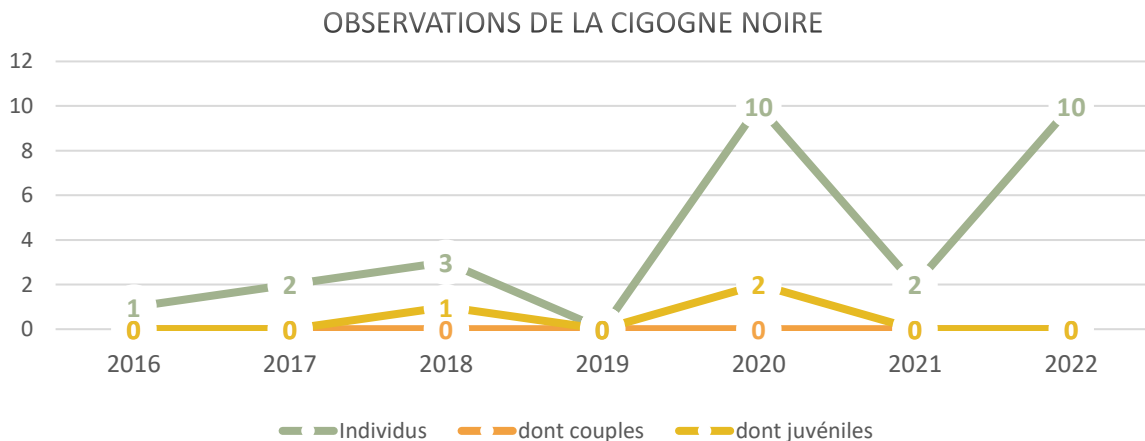
14 individus observés entre avril et août 2022. Le nombre d'individus observés a augmenté et la présence de 4 couples nicheurs certains a été avérée intra ZPS aux étangs de Villefermoy, à Champs Brûlé ainsi qu'au sud du site. Le succès de la reproduction des couples nicheurs a été constaté avec l'observation de 3 jeunes à l'envol.

CIGOGNE NOIRE



En escale printanière ou automnale, la Cigogne noire est davantage attirée par les zones humides : prairies, marais, vasières de plans d'eau, ... Ses déplacements pour s'alimenter peuvent se situer dans un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres autour du nid.

Ces dernières années, elle a été observée en période de nidification sur les plans d'eau de la ZPS, ainsi que dans les milieux prairiaux et forestiers.

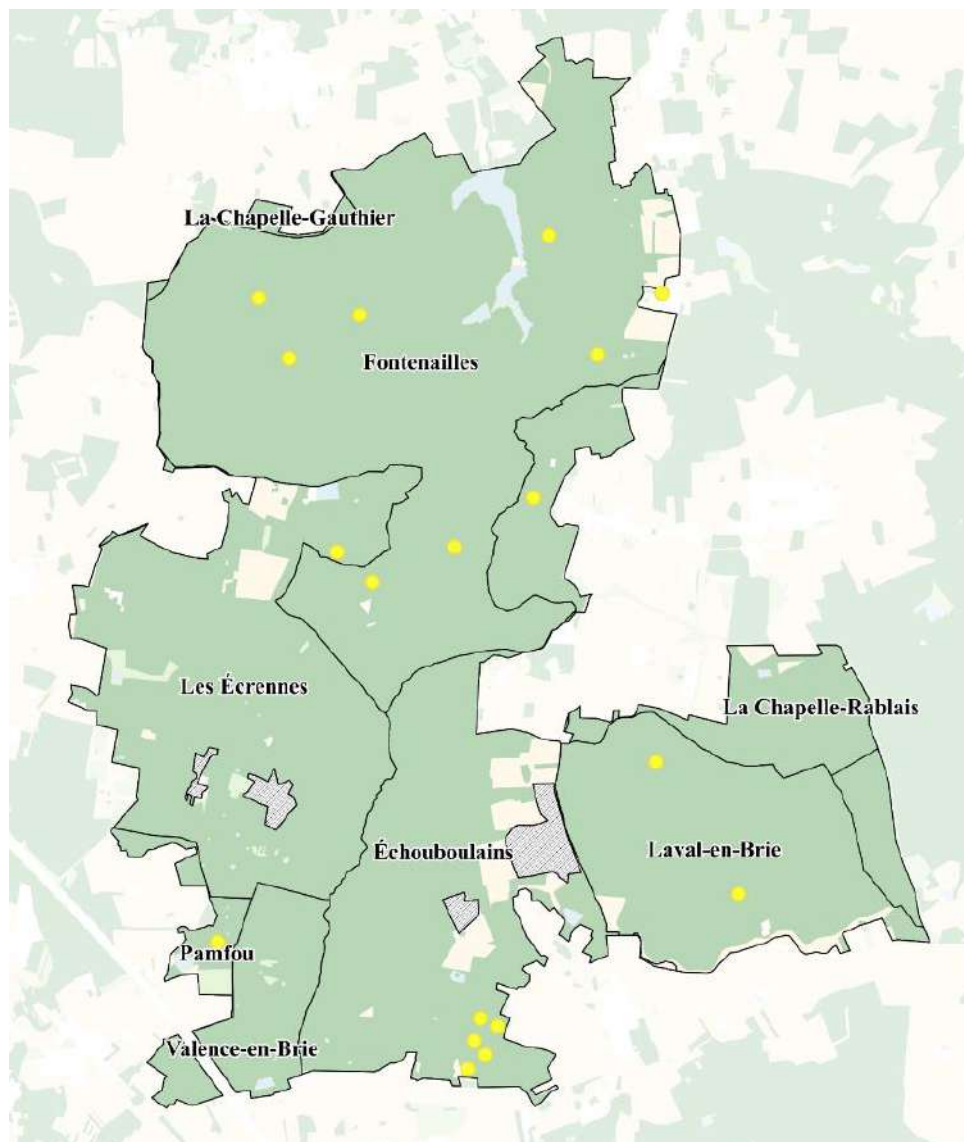


10 individus observés sur le site en 2022 entre mai et août autour des étangs de Villefermoy et du ru Javot.

Ses déplacements pour s'alimenter peuvent se situer dans un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres autour du nid. Les individus observés cette année y compris les juvéniles, mais aussi les années précédentes, peuvent donc aussi bien nicher à proximité ou à distance de la ZPS. La possibilité qu'elle niche au cœur du site n'est pas exclue, mais cette espèce est très discrète, et le temps de suivi des espèces reste insuffisant pour réaliser une prospection exhaustive permettant de le vérifier.

PROSPECTION DES NIDS

La période d'observation et le comportement de la Cigogne noire en 2021 étaient favorables à sa reproduction sur le site. En février et mars 2022, une campagne de prospection des nids à la fois de cigogne et de rapace a été menée. Au total, 18 nids de rapaces pouvant accueillir potentiellement la Bondrée apivore et le Milan noir ont été repérés ; et aucun nid de cigogne. Plusieurs nids déjà identifiés ont été réapprovisionnés au fil des années.



Cartographie des nids de rapace recensés en 2022

AUTRES ESPECES PRIORITAIRES | OBSERVATIONS PONCTUELLES

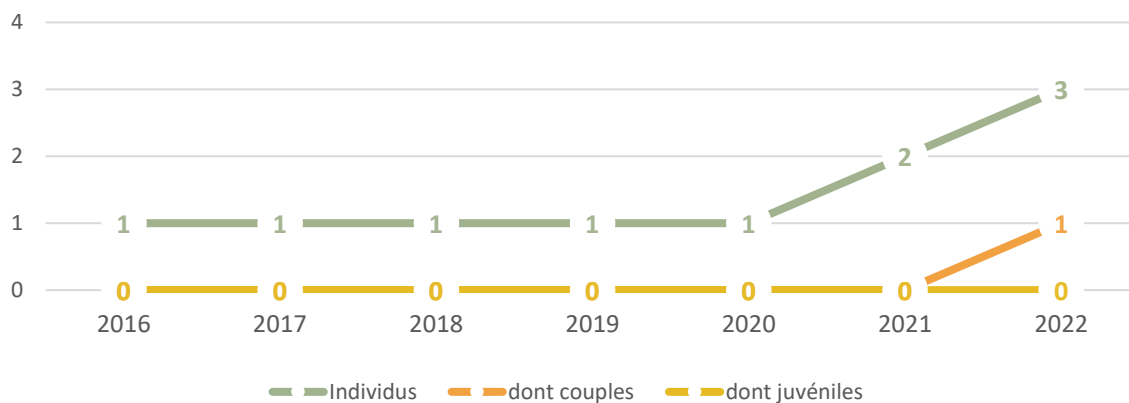
BALBUZARD-PECHEUR



Le Balbuzard-pêcheur effectue des haltes migratoires pour se reposer et se nourrir sur le bord des fleuves, des rivières et des étangs, le plus souvent en solitaire. Il peut séjourner durant quelques jours, voire quelques semaines.

Le site Natura 2000 présente de nombreux cours d'eau et plan d'eau (mares, étangs), habitats favorables à l'espèce.

OBSERVATIONS DU BALBUZARD-PÊCHEUR



2 individus ont été observés de mai à août sur les étangs de Villefermoy et 1 individu en vol au sud du site provenant certainement de l'étang d'Echou. C'est la 1ère année où nous observons autant d'individus, puisque l'effectif maximum était d'1 individu la première quinzaine de mai pour les années où l'espèce a été observée avant 2021. Un nid a été construit sur la plateforme en forêt domaniale mais aucun indice de ponte n'a été constaté.



Plateforme ONF – Mars 2022



Plateforme ONF – Juillet 2022

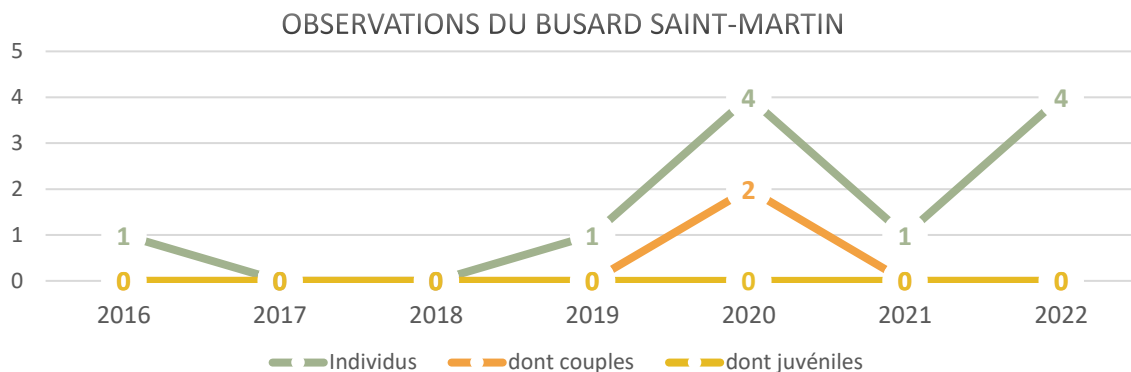
A surveiller de près, les couples pouvant fréquenter le site plusieurs années avant d'y nicher.

BUSARD SAINT-MARTIN



Le Busard Saint-Martin niche principalement dans les cultures d'orge et de blé.

Il semble que l'espèce fréquente essentiellement les parcelles agricoles du site pour son alimentation, aucun indice de nidification n'a été observé. Ceci n'est pas surprenant, la ZPS étant bordée de grands espaces de cultures céréalières qui représentent les milieux de prédilection de l'espèce pour sa nidification.



4 individus mâle ont été observés sur la ZPS en 2022 dont 2 individus en période de nidification sur les communes de la Chapelle-Rablais et Echouboulains. Le site Natura 2000 comporte peu d'espaces agricoles pouvant expliquer la faible présence d'individus depuis plusieurs années.

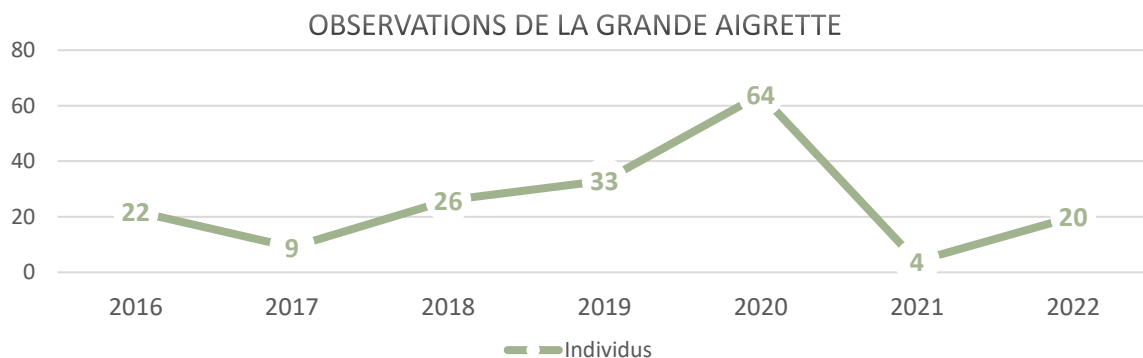
Cependant, la population tend à augmenter depuis 2019 avec des observations en période de nidification. Aucun nid n'a été trouvé dans le site. Plusieurs individus ont été identifiés hors site Natura 2000.

GRANDE AIGRETTE



Comme partout ailleurs en France et en Europe, les Grandes aigrettes sont de plus en plus nombreuses chaque année, particulièrement les effectifs hivernants.

Elle fréquente les zones humides. Les prairies humides, les bords des cours d'eau et les étangs constituent les sites d'alimentation préférés. Tous les milieux inondés ouverts sont susceptibles d'être occupés.



Effectif stable variant de 10 à 20 individus observés selon les années. Bien qu'elle soit également présente en période de nidification, aucun indice ne permet pour l'instant d'affirmer que l'espèce se reproduit sur la ZPS.

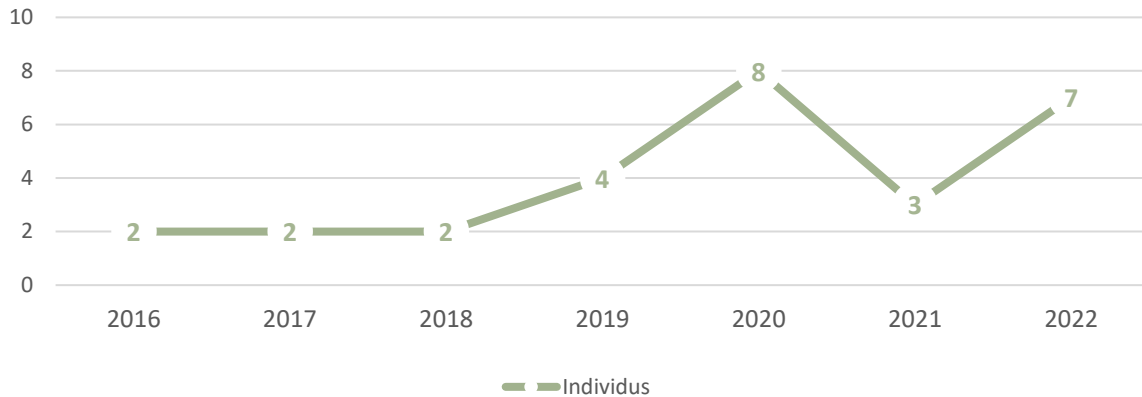
STERNE PIERREGARIN



L'espèce n'utilise pas le site pour nicher, son fief de nidification se situe non loin dans la Bassée (vallée de Seine).

Les étangs de Villefermoy constituent une ressource en nourriture lors de la migration de l'espèce.

OBSERVATIONS DE LA STERNE PIERREGARIN



Observés au printemps et en été jusqu'au mois d'octobre, sur les étangs de Villefermoy, elle fréquente la ZPS exclusivement pour son alimentation, et toujours en petit effectif de 2 à 8 individus selon les années.

ESPECE ABSENTE DU SITE | VEILLE LORS DES OBSERVATIONS PONCTUELLES

BIHOREAU GRIS



Plutôt nocturne, le Bihoreau gris est néanmoins capable d'activité diurne : il recherche ses proies également de jour pendant la période d'élevage des jeunes.

Moins d'une vingtaine de couples sont estimés nicheurs en Ile-de-France.

Zones humides et cours d'eau sont les habitats favoris de l'espèce, à condition qu'ils soient bordés d'une végétation assez touffue pour qu'il puisse se camoufler efficacement.

Aucune observation pour cette espèce, voir dates des dernières observations dans le tableau récapitulatif page suivante. L'espèce est cependant observée depuis deux ans aux abords du site (1 individu en journée en période de nourrissage des jeunes).

BASE DE DONNEES REGIONALES GEONAT'IDF



Comme chaque année, les données datées et géolocalisées sont saisies dans la base de données régionale, une comparaison est systématiquement faite avec les données des autres observateurs du secteur, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de double comptage d'individus même lieu, même date ou période, selon l'espèce et sa biologie).

La nouvelle base de données GéoNat'IDF est mise en œuvre par l'ARB, et remplace CETTIA.

Site Natura 2000 MASSIF DE VILLEFERMOY ZPS FR 1112001					
Suivi ornithologique					
Nom des espèces N 2000		Priorité / mesures de gestion	Année	Secteur	Statut
Balbusard Pêcheur	<i>Pandion halieatus</i>	2	2022	Villefermoy - Grand étang	Probable
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	3	1994	Villefermoy	
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	1	2022	-Echouboulains : La Grande loge, le Champs des Bouteilles, Les Larris -Fontenailles : Grand étang, Champs Brûlé, Grandvilliers -Les Ecrennes / Valence-en-Brie : La Grande Commune, Le Chêne creux, Bel- air -La Chapelle-Rablais : Les Montils	Certain
Busard Saint- Martin	<i>Circus cyaneus</i>	3	2022	-Echouboulains : La Grande loge -Fontenailles : Grand étang, Champs Brûlé, -La Chapelle-Rablais : Les Montils, Trénel	Passage
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	1	2022	-Echouboulains : Les Poujets -Fontenailles : Moyen étang -Les Ecrennes : Danjou, Bois des closeaux	Certain
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	1	2022	-Echouboulains : La Grande loge -Fontenailles : Grand étang, Champs Brûlé, Grandvilliers -Les Ecrennes : Trente arpents	Certain
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	1	2022	Domaniale et privée : secteurs à gros bois	Certain
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	1	2022	Domaniale et privée : loges gros hêtres	Certain
Pie grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	1	2022	-Echouboulains : Les cordeliers, La Guignarderie, Le Champs des Bouteilles, Les Poujets -Fontenailles : Les friches de Grignon -La Chapelle-Gauthier : Pièce du Gripçon	Certain
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	3	2022	-Fontenailles : Grand étang	Passage
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	2	2022	-Coutençon : Bois Girondier -Fontenailles : Grand étang	Possible
Grande aigrette	<i>Egreta alba</i>	3	2022	Plans d'eau et mares, parcelles agricoles	Passage

INFORMATION, COMMUNICATION, ET SENSIBILISATION

INFORMATION DES PROPRIETAIRES

Poursuite des **rencontres régulières** pluriannuelles, sur le terrain, en particulier des gardes des plus grandes propriétés. Ces rencontres se font, depuis le début de la mise en œuvre du DOCOB, à l'improviste en allant à leur rencontre dans les maisons des gardes, lorsque ceux-ci et les propriétaires viennent valider leurs permis de chasser à la FDC 77 (siège à 1,5 km du nord-ouest de la ZPS) et sur le terrain à l'occasion des journées de suivis scientifiques des espèces du site. Plusieurs secteurs qui n'avaient pas été prospectés en 2009 lors des inventaires ornithologiques, ont pu ainsi l'être depuis 2013.

Les réseaux locaux sont à ce sujet déterminants : élus, propriétaires et gardes, territoires de chasse, associations et particuliers naturalistes.

Notre choix de ne jamais pénétrer sur une propriété sans l'autorisation du propriétaire, et les échanges d'informations sur les espèces observées, ont garanti au fil des ans la pérennité et l'efficacité de nos actions de mise en œuvre du DOCOB grâce au climat de confiance réciproque ainsi développé.

BULLETIN INFOSITE

Le bulletin Infosite n°5 a été rédigé et sera diffusé le 1^{er} semestre 2023 : 4 pages avec rappel sur le réseau Natura 2000, le protocole picidés et sur 2 espèces suivies sur le site. La diffusion sera réalisée par mail auprès des propriétaires, membres du COPIL et partenaires naturalistes de la FDC 77 pour environ 200 adresses ; et lors d'événements : COPIL, Journée portes ouvertes de la FDC 77, etc.

ASSOCIATION DES AMIS DU MASSIF DE VILLEFERMOY / INTERVENTIONS AUPRES DES PROPRIETAIRES PRIVES AU COURS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE 2022

- Présentation des contrats Natura 2000 et de la Charte
- Présentation des différents protocoles de suivi et d'un état des lieux en termes de conservation des habitats et des espèces

MISE A JOUR DES CONTACTS / PROPRIETES PRIVES

La mise à jour de la base de données propriétaire a été effectuée sur 4 des 9 communes de la ZPS. La relance des 5 communes restantes sera à effectuer en 2023.

Cette mise à jour une fois terminée permettra également d'informer directement les propriétaires concernés par les espèces prioritaires nicheuses de la ZPS.

ATLAS CARTOGRAPHIQUE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le **document d'objectifs (DOCOB)** est un document de référence approuvé par le préfet, qui définit les enjeux et objectifs de conservation, et précise les actions nécessaires à la préservation des habitats et espèces. Il s'agit donc du plan de gestion du site Natura 2000 : ZPS FR1112001 « Massif de Villefermoy ».

Les données qui ont servi à la rédaction du DOCOB datent de 2006/2007. La répartition des habitats n'a que peu évolué. En revanche, le statut des espèces a évolué depuis, ce qui nécessitait une mise à jour.

Les données sur chaque espèce d'oiseau présentée sont issues de toutes nos prospections de terrain, des informations fournies par les associations locales, les naturalistes locaux indépendants, les agriculteurs, les chasseurs du territoire, et des bases de données naturalistes régionales CETTIA.

L'atlas grand public sera disponible sur le site de la FDC77, de la DDT 77 (Natura 2000 Seine-et-Marne), de la DRIEAT et des associations partenaires. Il sera ensuite mis à jour chaque année et sera consultable en ligne.

L'atlas est un **document de synthèse** permettant d'avoir un rendu à jour des populations d'oiseaux présents sur le site et d'observer leur évolution d'année en année.

Chaque espèce est illustrée dans l'atlas par une fiche d'identité générale, l'état des populations et la tendance d'évolution des effectifs sur la ZPS, les caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site, les menaces et les mesures de gestion conservatoire. Leur répartition sur le site est cartographiée.

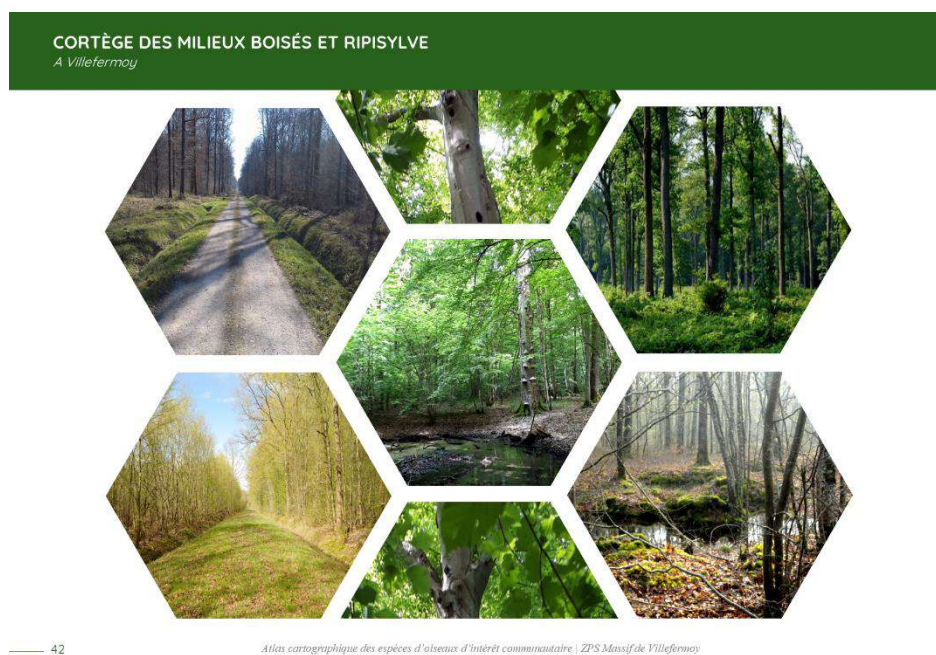
En cohérence avec le DOCOB, **trois cortèges ont été considérés, puis présentés dans l'ordre suivant : cortège des milieux humides, cortège des milieux boisés et ripisylves, cortège des milieux ouverts.**

La structure et l'organisation de cet atlas, dénommé « Atlas cartographique des espèces d'intérêt communautaire » / ZPS 1112002 « Massif de Villefermoy » est présentée ci-après.

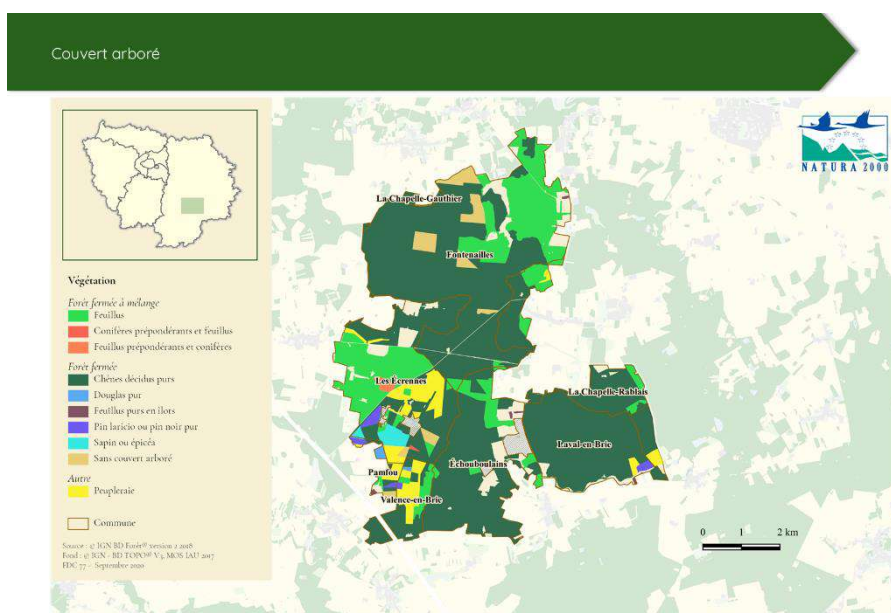
Diffusion prévue : une fois validé par la DRIEAT Ile-de-France et la DDT77, l'Atlas sera largement diffusé par voie dématérialisée en 2024 afin de toucher tous les acteurs, enseignants, élus, associations, entreprises (dont bureaux d'étude), propriétaires, ... Tout particulier intéressé pourra à sa demande recevoir ce document. Chaque mise à jour fera l'objet d'un nouvel envoi afin de garantir à tous l'accès aux données actualisées (tous les deux ans).

Pour chacun des cortèges sont présentés :

- **Une planche photographique des milieux**



- Une carte du milieu correspondant



Atlas cartographique des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire | ZPS Massif de Villefermoy

43

- Une planche photographique des espèces concernées

CORTÈGE DES MILIEUX BOISÉS ET RIPISYLVE
Synthèse des espèces d'intérêt communautaire | 2016-2021



Bihoreau gris, Héron bihoreau
(*Nycticorax nycticorax*)



Bondrée apivore
(*Perisoreus inopitans*)



Cigogne noire
(*Ciconia nigra*)



Milan noir
(*Milvus nigripes*)



Pic mar
(*Dendrocopos medius*)



Pic noir
(*Dryocopus martius*)

Atlas cartographique des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire | ZPS Massif de Villefermoy

45

- Chacune des espèces d'intérêt communautaire est déclinée en 3 présentations successives

- o 1ère page : fiche d'identité de l'espèce
- o 2ème page (espèce nicheuse) : carte de localisation de toutes les communes de la ZPS où l'espèce a été observée avec un histogramme des couples nicheurs par commune, état des populations et tendance d'évolution des effectifs sur la ZPS, caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site, menaces et mesures de gestion conservatoire.
- o 2ème page (espèce NON nicheuse) : : carte de localisation de toutes les communes de la ZPS où l'espèce a été observée, en tant que nicheuse, migratrice ou hivernante ; état

des populations et tendance d'évolution des effectifs sur la ZPS, caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site, menaces et mesures de gestion conservatoire.

- 3ème page : tableau général de synthèse des données indiquant par année : La commune où l'observation a été effectuée, l'effectif (individus), le détail des effectifs (mâle, femelle, indéterminé), le nombre de couples, le statut de reproduction (nicheur certain, probable, possible) et l'utilisation du site (nicheur, migrateur, hivernant).

BONDRIÉE APIVORE
Pernis apivorus

Description de l'espèce

STATUT ET PROTECTION

Directive Oiseaux
Annexe I
Protection nationale
L.414 et art. 2 du code de l'environnement
Convention CITES
Annexe A
Convention de Bonn
Convention de Biele
Annexe II
Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016)
Préoccupation mineure
Liste rouge européenne des oiseaux nicheurs d'île de France (2016)
Vulnérable

APPARENCE

Général : Dessus brun foncé + Ventre blanc tacheté à queue de brun + Tête fine souvent grise (surtout en hiver) + 123 plumes + 123 plumes
En vol : Trois bandes sombres sous le queue, dont la terminale plus large + Marque sombre au prolongement de l'aile



ECOLOGIE & BIOLOGIE

HABITATS

Général : Demi-bois et Forêts
Nidification : Aire de gîte-danier

RÉGIME ALIMENTAIRE

- Guêpes
- Bourdons
- Reptiles
- Insectes malfamés

REPRODUCTION ET ACTIVITÉS

Merle de nidification : Fin août à début Septembre
Nid : Fait de branches dans un arbre, jusque 2 mètres, couvert 1 mètre. Trois à six œufs, incubés 16 à 17 jours.

MIGRATION

Prénuptiale : vers l'Europe (fin Avril)
Postnuptiale : vers l'Afrique tropicale (fin Septembre)

Les adultes possèdent leur temps à passer abrités dans les zones ouvertes, qui peuvent être des terres agricoles, des champs, à la recherche des nids d'apivores.

BONDRIÉE APIVORE
Pernis apivorus

Nicheur à Villefermoy

Dynamique de l'espèce à Villefermoy

ÉTAT DES POPULATIONS ET TENDANCES D'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SUR LA ZPS

Environ une centaine de couples est en fin de France.

Chaque année sur le site, sont présents entre 6 et 10 couples avec une tendance des effectifs stables et stagnants. Les dernières années plusieurs juvéniles à l'été ont été observés sans qu'avec des adultes.

Observés à l'été ou à l'automne à proximité du site.

CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPÈCE SUR LE SITE

La Bondriée apivore niche dans les bâtiments industriels les espaces ouverts à proximité pour gérer les guêpes et bourdons dont elle dévore les couvons. Le massif de Villefermoy présente de nombreux secteurs de gîte, tous classés supérieur à 7% ont permis à la Bondriée apivore un habitat idéal pour sa nidification. Les quelques parcelles du site où les cultures sont cultivées sont des espaces d'alimentation pour l'espèce.

Sites de Villefermoy accueillant ou ayant accueilli l'espèce (2016 - 2020)

Nicheur certain ou probable : Echoubouains, Fontenailles, La Chapelle-Rablais, Laval-en-Brie, Les Ecrennes, Valence-en-Brie

MESURES DE GESTION CONSERVATOIRE

- Réaliser et promouvoir le gîte pour l'espèce
- Maintenir les milieux ouverts par des débroussaillages
- Favoriser les milieux ouverts, agricoles, avec haies
- Limiter les défrichements en terres agricoles de certains sites
- Mettre en place des sites de nidification artificiels en bois mort
- Favoriser les environnements des haies, bosquets, verges, arbres isolés ou en alignement.
- Prévenir l'utilisation de pesticides contre les mammifères
- Favoriser la nidification et le couvage
- Favoriser l'aménagement de zones prairiales
- Observer les bosquets
- Déclarer l'utilisation d'insectes
- Réaliser une localisation des nids

MENACES

- Réaménagement des zones de champs (prairies, cultures et bocages) liée à la fermeture des terres à l'usage agricole, la perte de l'usage extensif,
- Diminution des populations d'insectes liés aux insecticides
- Perturbation des sites de nidification (bruits, vibrations, etc.)
- Diminution du nombre d'arbres isolés



BONDRIÉE APIVORE
Pernis apivorus

Résultats des observations

Année	Code postal	Commune	Effectif	Détail			Nombre de couples	Statut*
				Mâle	Femelle	Indéterminé		
2016	77850	Echoubouains	2			2	2	Nicheur probable
2016	77370	Fontenailles	1			1	1	Nicheur probable
2016	77370	La Chapelle-Rablais	1			1	1	Nicheur probable
2016	77820	Les Ecrennes	1			1	1	Nicheur probable
2016	77850	Valence-en-Brie	2			2	2	Nicheur probable
2017	77850	Echoubouains	1			1	1	Nicheur probable
2017	77370	Fontenailles	2			2	2	Nicheur probable
2017	77370	La Chapelle-Rablais	1			1	1	Nicheur probable
2017	77148	Laval-en-Brie	1			1	1	Nicheur probable
2017	77820	Les Ecrennes	1			1	1	Nicheur probable
2018	77850	Echoubouains	2			2	2	Nicheur probable
2018	77370	Fontenailles	2			2	2	Nicheur probable
2018	77370	La Chapelle-Rablais	2			2	2	Nicheur probable
2018	77148	Laval-en-Brie	1			1	1	Nicheur probable
2018	77820	Les Ecrennes	1			1	1	Nicheur probable
2019	77850	Echoubouains	5	1	1	3	4	Nicheur probable
2019	77370	Fontenailles	2			2	2	Nicheur probable
2019	77370	La Chapelle-Rablais	3	1	1	1	2	Nicheur probable
2019	77820	Les Ecrennes	3			3	3	Nicheur probable

Cet Atlas a plusieurs objectifs :

- La mise à jour des données de suivis scientifique et l'amélioration des connaissances ;
- L'actualisation permanente des données qui seront compilées et analysées conjointement aux précédentes, puis intégrées à l'atlas, offrant ainsi une évaluation de l'état de conservation des espèces en temps réel ;
- La cartographie des protocoles de suivis des espèces ;
- La cartographie des chartes Natura 2000 signées, et des contrats Natura 2000 réalisés ou en projet, permettant de rechercher une corrélation entre ces territoires contractualisés et leur utilisation par les espèces d'intérêt communautaire ;
- La cartographie des MAEc (en cours de réalisation) afin de vérifier plus précisément à la parcelle s'il y a ou non corrélation entre les couverts mis en place et la nidification des espèces visées.

L'atlas met en lumière l'évolution des populations des espèces nicheuses classées prioritaires sur le site. En effet, il indique les nouvelles, anciennes et zones habituelles de nidification de ces espèces. Concernant les autres espèces d'intérêt communautaire, espèces recensées lors du suivi des espèces prioritaires, le statut de l'espèce au moment de l'observation ainsi que sa présence sur une commune a été cartographié.

Analyse des données d'observation et de suivi des espèces : données issues de nos suivis, de ceux des associations et naturalistes individuels locaux, et de nos réseaux d'acteurs de la profession agricole et des propriétés privées de la ZPS.

Toutes les données sont rassemblées et triées chaque année afin de connaître l'utilisation du site (nicheur, migrateur, hivernant) par chaque espèce d'intérêt communautaire. Elles ont été classées en 2 catégories avec la DRIEE Ile-de-France et la DDT 77 : espèces prioritaires et non prioritaires.

- Pour les espèces d'intérêt communautaire **prioritaires** une estimation du nombre de couples nicheurs a été effectuée en ne prenant en compte que les nicheurs certains et probables. Ces données ont permis d'établir l'histogramme d'évolution des effectifs de chaque espèce, l'objectif étant d'en suivre l'état de conservation.

Les nicheurs possibles n'ont pas été pris en compte dans cette estimation. En effet, d'après les critères d'usage, les nicheurs possibles correspondent à des individus isolés présents dans le milieu favorable en période de reproduction, ou à des mâles chanteurs en période de nidification. Nous avons pris le parti de ne pas les intégrer pour ne pas biaiser cette estimation avec des critères qui ne sont que de simples indices de présence.

- Pour les espèces d'intérêt communautaire **non prioritaires** l'accent a été mis sur l'utilisation du site par les espèces. Contrairement aux espèces prioritaires, l'estimation ne prend en compte que le nombre d'individus : ce sont des observations ponctuelles réalisées lors des suivis des espèces prioritaires.

VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES D' ACTIONS SUR LE SITE

La veille se poursuit toujours en particulier lors des rencontres et échanges avec la DDT 77 et la DRIEE Ile-de-France, afin d'identifier d'éventuels projets donnant lieu à EIN (Evaluation d'Incidences Natura 2000), et de continuer à favoriser la cohérence des politiques publiques et autres projets avec la préservation et le maintien des habitats et des espèces de la ZPS.

GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

- Réunions annuelles de coordination et d'échanges / DREIAT Ile-de-France, DDT 77 et FDC 77 : revue et priorisation des suivis scientifiques et techniques pour l'année.
- Suivis scientifiques des espèces et visites de terrain : DRIEAT Ile-de-France, DDT77, propriétaires privés et gardes privés.
- Saisies des observations des espèces sur la base de données régionale « GeoNat'IDF » anciennement Cettia.
- Gestion financière : suivi des enveloppes disponibles pour la contractualisation, bons de commandes et facturation, etc.
- Rédaction du bilan annuel d'activités 2022.
- Préparation et animation du COPIL

PROGRAMME D'ACTIVITE 2023

1. Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000

Charte : poursuite du démarchage des propriétaires, en particulier pour les grandes propriétés avec des parcelles de gros bois.

Contrats : montage et suivi des dossiers et assistance auprès des propriétaires, en particulier pour les arbres sénescents disséminés.

MAEc : selon la validation du PAEc en commission régionale, préparation de la campagne 2023 à partir de l'automne 2022, réalisation des diagnostics biodiversité des exploitations intéressées et suivi des engagements ou appui à l'animation des MAEC.

2. Amélioration des connaissances et suivi scientifique et techniques

- Protocoles *Bondrée apivore* et *Pie grièche écorcheur*
- Suivi des autres espèces prioritaires : *Martin pêcheur*, *Milan noir*, *Cigogne noire*
- Suite de la recherche de site de nidification de la *Cigogne noire*.

3. Information, communication, et sensibilisation

- Finalisation et diffusion de l'INFOSITE au cours du 1^{er} trimestre
- Poursuite de l'information des propriétaires sur le terrain, et à l'occasion de l'assemblée générale des Amis du Massif de Villefermoy
- Création d'une exposition itinérante

4. Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site

En fonction des projets et demandes nécessitant une EIN (Evaluation d'Incidences Natura 2000)

5. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

- Cadrage, suivis et coordination avec la CC Brie des Rivières et Châteaux, la DDT77, la DRIEAT, la région, ...
- Saisies des observations des espèces sur la base de données régionale « GéoNat'IDF »
- Gestion financière.
- Bilan annuel d'activités 2023 et définition du programme d'activités 2024.
- Préparation et animation du COPIL.

ANNEXES

Annexe 1 : Infosite n°5

MASSIF DE VILLEFERMOY



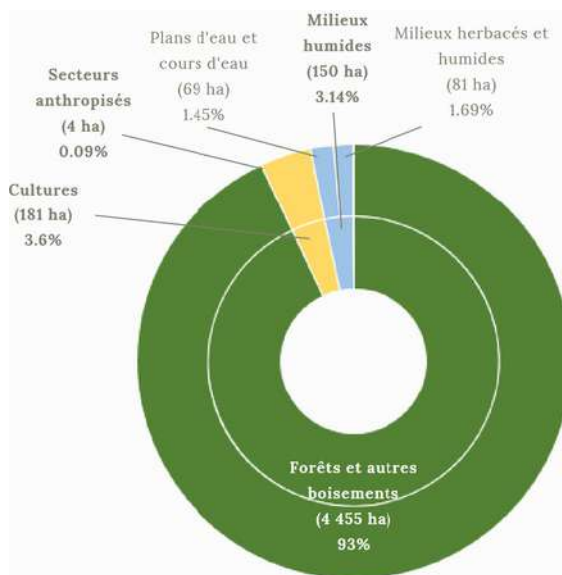
INFOSITE N°5

ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE FR1112001 (ZPS)
DIRECTIVE EUROPÉENNE "OISEAUX"

Le massif de Villefermoy

Le massif de Villefermoy appartient à la région naturelle de la Brie et au département de Seine-et-Marne. Il est constitué par un vaste plateau à dominante agricole, limité au nord par la Marne, au sud par la Seine et se terminant au sud-est et à l'est par la côte d'Île-de-France. Celui-ci s'étend sur une surface d'environ 14 000 Ha, et parmi ceux-ci, on retrouve une zone de protection spéciale (ZPS Natura 2000) d'environ 5 000 Ha.

Le site Natura 2000 « Massif de Villefermoy » présente une grande diversité d'habitats naturels, caractéristiques des zones de plateau calcaire. On y trouve notamment des forêts de chênes, de hêtres et de charmes, des prairies (sèches et humides), des cultures, des zones de mares et de marais, ainsi que des cours d'eau.



Classe d'habitats pour le site Natura 2000

Périmètre du site Natura 2000 "Massif de Villefermoy"



Ces habitats abritent une grande variété d'espèces végétales et animales, dont certaines sont protégées au niveau national et européen.

Le massif de Villefermoy présente un intérêt écologique et paysager remarquable. Il abrite une biodiversité exceptionnelle, avec plus de 1 300 espèces recensées, dont 8 espèces de chauves-souris, 25 espèces d'odonates, 41 espèces de mammifères et 142 espèces d'oiseaux. Le massif est également important pour son rôle de réservoir de biodiversité, avec des habitats rares et menacés à l'échelle régionale et nationale.

Qu'est ce qu'une espèce d'intérêt communautaire

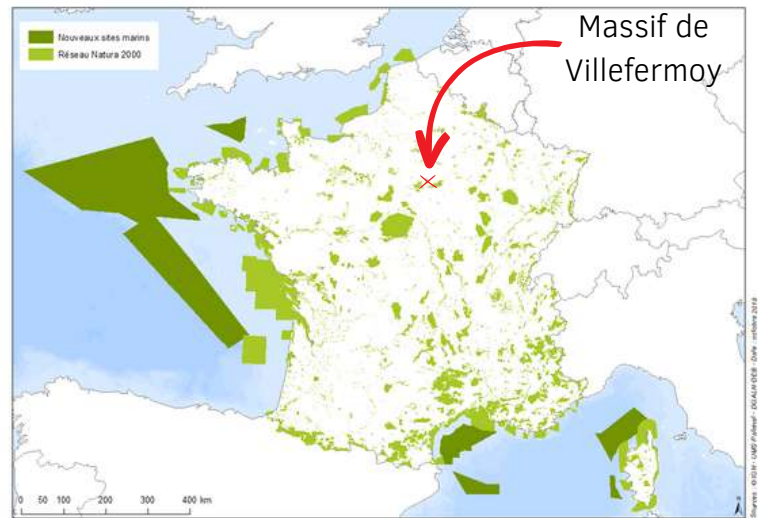
Une espèce d'intérêt communautaire est une espèce qui nécessite une protection et un suivi particulier du fait de sa rareté, son endémisme, sa vulnérabilité ou son danger de disparition au niveau européen.



Le Réseau Européen Natura 2000

Le site Natura 2000 "Massif de Villefermoy" est un site naturel d'une grande valeur écologique qui a été désigné en 2006 dans le cadre du réseau européen de sites Natura 2000. Les zones Natura 2000 sont sélectionnées en fonction de la présence d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales rares, menacées ou caractéristiques d'un territoire, dans le but de protéger et de conserver la biodiversité en Europe.

La désignation d'une zone Natura 2000 repose sur une approche scientifique et participative qui implique la consultation des acteurs locaux et la mise en place d'un plan de gestion pour le site. Ce plan de gestion comprend des mesures de conservation adaptées aux enjeux spécifiques du site et un suivi régulier de la biodiversité.



Carte des zones NATURA 2000 de France

Comment une zone NATURA 2000 est créée ?

La mise en place de zones Natura 2000 est une obligation légale pour tous les États membres de l'Union européenne en vertu de la directive européenne "Habitats-Faune-Flore" adoptée en 1992. La zone Natura 2000 est un exemple d'équilibre délicat entre conservation de la biodiversité et développement économique. En effet, les agriculteurs et autres acteurs possédant des terres appartenant à une zone Natura 2000 peuvent, si ils le veulent, adhérer à la Charte et souscrire à des contrats Natura 2000. Le propriétaire ou l'utilisateur s'engage ainsi à respecter certaines pratiques agricoles ou forestières spécifiques visant à préserver la biodiversité, et en contrepartie, peut bénéficier de compensations financières ou d'autres avantages.



Les Zones de Protections Spéciales (ZPS)

Une Zone de Protection Spéciale (ZPS) est en quelque sorte une sous-catégorie de site Natura 2000. En effet, tous les sites ZPS font partie du réseau Natura 2000, mais tous les sites Natura 2000 ne sont pas nécessairement des ZPS.



La différence principale entre les deux est que les ZPS sont désignées spécifiquement en vertu de la Directive européenne "Oiseaux", tandis que les sites Natura 2000 peuvent être désignés en vertu de la Directive "Habitats" ou de la Directive "Oiseaux" (ou les deux).

Ainsi, alors que les sites Natura 2000 sont destinés à protéger une grande variété d'habitats et d'espèces animales et végétales, les ZPS se concentrent principalement sur la protection des espèces d'oiseaux les plus menacées ou les plus rares et leurs habitats naturels.



Les ZPS sont protégées par la législation européenne et peuvent bénéficier de financements européens pour la mise en place de mesures de conservation (Contrat Natura 2000)

Le Pic Noir

Le Pic noir (*Dryocopus martius*) est un oiseau forestier emblématique de nos régions. Il se distingue par sa taille imposante et son plumage noir et rouge caractéristique, faisant de lui le plus grand pic d'Europe. Cette espèce est présente dans les forêts de conifères et de feuillus, où elle creuse des cavités dans les arbres pour y installer son nid.



Cet oiseau joue un rôle important dans l'écosystème forestier en tant qu'espèce clé de voûte. En effet, en creusant des cavités dans les arbres, le Pic noir crée des habitats pour de nombreuses autres espèces telles que les chouettes, les hiboux, les chauves-souris, les écureuils et les martres. De plus, le Pic noir se nourrit principalement d'insectes xylophages (qui se nourrissent de bois mort) et contribue ainsi au maintien de la santé de la forêt.

Le Pic Mar

Le Pic mar est une espèce d'oiseaux forestiers qui préfère les forêts de feuillus riches en bois mort sur pied. Il recherche les arbres sénescents ou morts et les branches attaquées par des champignons pour se nourrir. En période de reproduction, il recherche surtout des chenilles sur les troncs, les branches, les rameaux et les feuilles, prenant souvent des positions acrobatiques.



Le Pic mar est monogame et plutôt solitaire en période internuptiale, bien qu'il se joigne volontiers aux rondes hivernales d'autres espèces. Le nid est un trou creusé dans une partie sénescente de l'arbre. La cavité mesure environ 35 cm de profondeur pour une entrée de 5 cm de diamètre et se situe entre 1,25 m et 4,5 m de hauteur. L'unique ponte de 4 à 7 œufs est déposée à partir de la fin avril et les jeunes s'envolent lors de leur 4e semaine. Ils sont encore nourris par leurs parents durant les 2 semaines suivantes.



Les mesures de conservation en faveur des picidés

Malheureusement, le Pic noir et le Pic Mar sont des espèces en déclin dans plusieurs pays d'Europe en raison de la destruction de leurs habitats naturels et de la rareté des vieux arbres nécessaires à la création de leurs cavités de nidification. Des mesures de conservation sont ainsi mises en place pour protéger cette espèce, notamment à travers la création d'aires protégées et de programmes de suivi de sa population comme pour le « Massif de Villefermoy ».

La charte Natura 2000 est une initiative de l'Union européenne qui vise à protéger les habitats naturels et les espèces animales et végétales rares et menacées en Europe. Le Massif de Villefermoy fait partie du réseau Natura 2000 en raison de la richesse de sa biodiversité. En travaillant en collaboration, la fédération des chasseurs et l'ONF peuvent ainsi s'assurer que toutes les activités socio-économiques dans la région respectent les normes et les réglementations en vigueur pour protéger l'environnement et les espèces sensibles. Cela contribue à garantir la pérennité des ressources naturelles et à protéger la biodiversité de la région pour les générations futures.

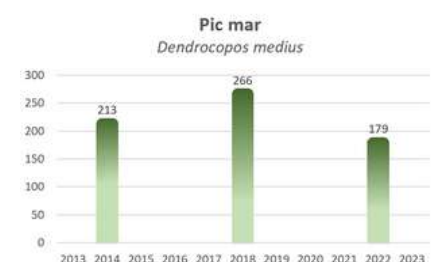
Exemples de réglementation de la charte NATURA 2000 pour la protection et la conservation des picidés au sein du Massif de Villefermoy :

"Éviter de couper les arbres avec des trous de pics, en particulier en période de nidification"

"Au titre de la biodiversité, maintenir plusieurs arbres sénescents, a cavité morts sur pied et/ou à terre par hectare, sauf risques sanitaires ou mise en danger des personnes"



Estimation de la population du Pic noir sur le massif de Villefermoy par année



Estimation de la population du Pic mar sur le massif de Villefermoy par année



Le Martin-pêcheur d'Europe

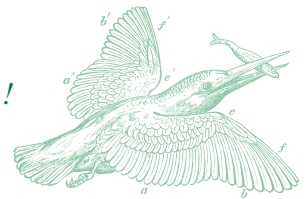
Le Martin-pêcheur est une espèce d'oiseaux exigeante en termes de qualité de l'eau et d'habitat. Il fréquente les rivières, les fleuves, les lacs, les étangs et les marais aux eaux claires et bien oxygénées, et se nourrit principalement de poissons, ainsi que d'insectes aquatiques et de crustacés. Les berges doivent être stables et suffisamment éloignées des zones d'activités humaine pour éviter les perturbations, tandis que la végétation riveraine est importante pour fournir des perchoirs et des sites de nidification.

La loge du martin-pêcheur est un petit tunnel creusé le plus haut possible dans une berge verticale pour éviter les inondations (classiquement à moins de 50 cm du niveau du sol sus-jacent). Légèrement montant, il est de longueur très variable, souvent plus d'un mètre, et a une largeur de 5 à 7 cm. La présence du martin-pêcheur dans un cours d'eau indique la bonne qualité de l'eau et de l'habitat, et fait de lui un bio-indicateur de la santé des écosystèmes aquatiques.



Si vous observez une espèce d'intérêt communautaire lors de vos promenades en forêt ou vos randonnées, n'hésitez pas à remonter l'information à la FDC 77.

Et contribuez à l'inventaire des oiseaux du Massif de Villefermoy !



Le Milan Noir



Comme l'indique son nom latin *Milvus migrans*, le Milan noir est migrateur. Il quitte l'Europe dès fin juillet pour rejoindre ses quartiers d'hiver. Les premiers oiseaux de retour sont notés dès février, mais la plupart regagnent leur territoire de nidification de mars à mai.

En Île-de-France, le Milan noir occupe des bois ou des bosquets à proximité de plan d'eau. La commune de Fontenailles présente donc une grande variété d'habitats favorables à la nidification et à l'alimentation du Milan noir. Depuis quelques années, le nombre d'individus observés sur le Massif de Villefermoy ne cesse d'augmenter et ces 2 dernières années, 3 sites de nidifications ont même été inventoriés.

Le Milan noir est un oiseau territorial et se reproduit généralement en couple. Le nid, souvent situé dans les arbres, est construit en branches et en petits débris trouvés dans l'environnement. Les femelles pondent généralement deux œufs, qui éclosent après environ 35 jours. Les jeunes quittent le nid après environ 8 semaines.



Cet rapace majestueux, avec ses ailes larges et sa queue échancrée est facilement reconnaissable en vol grâce à son plumage sombre et à ses taches blanches sous les ailes.

Cet oiseau a une envergure d'environ 1,5 mètre, ce qui lui permet de planer à de grandes hauteurs à la recherche de nourriture. Il est possible de l'apercevoir dans les champs, où il se nourrit principalement de petits mammifères et d'insectes. Bien qu'il soit capable de chasser des proies en vol, il préfère généralement les charognes, qu'il repère facilement grâce à son odorat très développé.



POUR EN SAVOIR PLUS...

seine-et-marne.n2000.fr

CONTACT

Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne

Laura VERIN, chargée de mission environnement & SIG
l.verin@fdc77.fr / 06 08 78 36 33

QUE FAIRE SI VOUS TROUVEZ UN OISEAU BLESSÉ ?

Appeler tout de suite un centre de soins :

Association Chevêche 77

01 60 65 97 38

Centre de Sauvegarde pour les Oiseaux Sauvages (CSOS)

6 rue des Gombards - 89100 Fontaine-la-Gaillarde
03 86 97 83 42

PARTENAIRES LOCAUX



Association des amis de la forêt de Villefermoy



Association Pie Verte Bio 77

